



iied

Dossier no. 141

Conflits entre agriculteurs et éleveurs au nord-ouest du Mali

Sabrina Beeler

Octobre 2006



◀ helvetas Mali ▶

 Asdi





Conflits entre agriculteurs et éleveurs au nord-ouest du Mali

Sabrina Beeler



Remerciements

L'auteur souhaite exprimer sa sincère gratitude envers Helvetas, ADISSAH, BACR, ainsi qu'envers toutes les autorités, les villages et personnes qui ont consacré leur temps et leurs efforts à la réussite de cette étude.

A propos de l'auteur

Sabrina Beeler a obtenu un doctorat en Socio Anthropologie à l'Université de Zurich avec un travail sur la gestion des ressources naturelles et les conflits dans le Delta intérieur du fleuve Niger. Pendant un séjour au Mali en 2003-2005, elle a travaillé comme consultante pour Helvetas dans le Petit Nord (Kinguï et Kaarta, au nord-ouest du Mali), où elle a réalisé des enquêtes sur le terrain. Actuellement elle travaille comme consultante indépendante et comme assistante à l'Institut de Socio Anthropologie de l'Université de Zurich. Elle peut être contactée à l'adresse suivante : sabrinabeeler@yahoo.de

Table des matières

Liste des abréviations	iv
Préface	1
1. Introduction	3
1.1 Contexte et problématique	3
1.2 Objectifs de la recherche et méthodologie	3
2. Caractéristiques générales de la zone d'étude	5
2.1 Le milieu physique	5
2.2 Le peuplement	5
2.3 Les activités productrices	7
3. Les règles d'accès et d'utilisation des ressources naturelles	9
3.1 L'accès aux ressources naturelles	9
3.2 Les "conventions locales"	12
4. Les conflits	13
4.1 Les relations conflictuelles à l'intérieur des communautés	13
4.2 Les conflits entre éleveurs et agriculteurs	14
5. La réglementation des conflits	17
5.1 Les différents moyens de réglementation	17
5.2 La réglementation des conflits avant la démocratisation	20
6. Les changements vus d'une perspective interne	21
7. Analyse	22
7.1 Analyse des changements institutionnels	22
7.2 Analyse des facteurs qui influencent les négociations	25
8. Conclusion	27
Bibliographie	30

Liste des abréviations

ADISSAH	Association pour le Développement Intégré dans la Savane et le Sahel
Asdi	Agence Suédoise de Coopération
BACR	Bureau d'Appui Conseil aux Collectivités Rurales
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
ODIK	Opération de Développement Intégré du Kaarta
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PREGESCO	Prévention et Gestion des Conflits liés à l'Accès et au Contrôle des Espaces agro-sylvo-pastoraux
SLACAER	Service Local d'Appui Conseil, d'Aménagement, d'Equipement Rural
SLRC	Service Local de la Réglementation et du Contrôle

Préface

Cette publication présente les grandes lignes d'une étude qui a été soutenue par Helvetas Mali et qui s'inscrit dans les phases d'identification et de formulation du Programme de Prévention et Gestion des Conflits liés à l'Accès et au Contrôle des Espaces agro-sylvo-pastoraux (PREGESCO) cofinancé par l'Agence Suédoise de Coopération (Asdi).

Grâce à cette étude, Helvetas Mali a pu beaucoup apprendre sur les institutions et mécanismes traditionnels de résolution et transformation des conflits, ainsi que sur les changements dans la gestion des ressources naturelles dans le temps.

La restitution de cette étude au niveau local a permis de partager les résultats avec les acteurs locaux et d'alimenter leur réflexion et leur prise de conscience de l'évolution du contexte local, importante dans la gestion des conflits. Les acquis de l'étude ont contribué à renforcer l'approche du programme, la rendant, entre autres, plus sensible aux principes du *"Do No Harm"*.

Avec cette contribution, Helvetas Mali espère donc pouvoir diffuser des informations qui vont alimenter les approches et les recherches d'autres acteurs du développement travaillant sur la même thématique ou dans des zones similaires.

Pour en savoir plus sur le programme, sur Helvetas et Helvetas Mali, ou pour des échanges, il est possible de consulter le site internet www.helvetas.org où l'on peut trouver le lien avec le Mali et les adresses e-mail des responsables. Par ailleurs, l'étude complète peut être obtenue via l'auteur (sabrinabeeler@yahoo.de).

Carte 1.



1. Introduction

1.1 Contexte et problématique

Cette étude se situe dans le cadre du programme de coopération de Helvetas Mali intitulé "Prévention et gestion des conflits liés à l'accès et au contrôle des espaces agro-sylvo-pastoraux", qui vise à améliorer les relations entre agriculteurs et éleveurs. Ce dossier est le résultat d'une recherche effectuée dans les régions du Kaarta et du Fuladugu au Mali en 2003-2004, sur la gestion des ressources naturelles (GRN) et les conflits liés à leur utilisation.¹

Le Kaarta et le Fuladugu sont situés au nord du Mali, dans la Région de Kayes (voir Carte 1). Ces zones sont d'une importance primordiale pour beaucoup d'éleveurs transhumants et sédentaires ainsi que de nombreux agriculteurs. Les terres, les pâturages, l'eau et le bois comptent parmi les ressources naturelles les plus importantes pour les habitants de ces régions, en majorité soninkés, peuls et maures. Ces ressources subissent de fortes variations saisonnières dues au climat ; de plus, leur gestion et leur utilisation sont sujettes aux changements politiques (politique coloniale, indépendance, décentralisation, etc.), économiques, technologiques et institutionnels.² L'expansion des terres de culture, le nombre croissant d'animaux et leur concentration sur les pâturages entraînent une superposition des intérêts des différents utilisateurs des ressources naturelles et une surexploitation des ressources naturelles. Ainsi, les relations entre agriculteurs et éleveurs se détériorent et mènent à des conflits (parfois sanglants), lesquels ont des coûts économiques et sociaux très élevés.

1.2 Objectifs de la recherche et méthodologie

L'objectif de cette étude est d'analyser les institutions locales pour la réglementation des ressources naturelles collectives, d'identifier les causes des conflits, et d'analyser les mécanismes de solution et de transformation de ces conflits. Pour ce dernier point, il s'agit avant tout d'analyser les facteurs qui influencent le choix et la démarche des négociations et d'analyser les relations de pouvoir parmi les différents groupes et sous-groupes.

Différents rapports sur les régions du Kaarta et du Fuladugu, réalisés en majorité à l'ordre de Helvetas, forment le point de départ de cette étude. La littérature scientifique disponible sur le sujet est limitée (voir bibliographie). Cette étude se base donc principalement sur des informations supplémentaires collectées lors d'entretiens avec des fonctionnaires, des organisations non-gouvernementales (ONG), ainsi que des informateurs clés, notamment dans les régions du Kingui et du Kaarta. Les sites d'enquête ont été choisis en collaboration avec ADISSAH (Nioro du Sahel et Diéma) selon leur posi-

1. "Ressources naturelles" fait ici référence aux pâturages, terres et points d'eau et "conflits" se rapporte aux conflits liés à la GRN.

2. On entend ici par "institutions" les normes formelles ou informelles régissant l'interaction entre les membres de la société.

tionnement aux abords des axes de transhumance et leur fragilité par rapport aux conflits entre les différents groupes d'utilisateurs (voir Tableau 1).

L'objectif était d'interviewer dans chaque site et ses alentours tous les utilisateurs locaux des ressources naturelles : agriculteurs et agro-éleveurs soninkés ou bambaras ainsi qu'éleveurs ou agro-éleveurs peuls ou maures. En raison de contraintes de temps, l'accent a été mis sur les agriculteurs et agro-éleveurs soninkés et les éleveurs et agro-éleveurs peuls sédentaires.³

Les informations ont été recueillies à l'aide de guides d'entretien, de questionnaires et de cartes des ressources naturelles, utilisés lors de réunions avec les villageois, d'entretiens individuels (avec les agriculteurs soninkés, les éleveurs peuls et les bergers du village ou des alentours, les femmes mariées, les vieux, les jeunes hommes) ou avec des groupes cibles.

CERCLE	COMMUNE	SITES RETENUS		
		En majorité soninkés (ou bambaras dans la Commune de Dioumara)	En majorité peuls	En majorité maures
Nioro du Sahel	Troungoumbé	Troungoumbé		
	Diarrah	<ul style="list-style-type: none"> ● Diarrah ● Dombone 	<ul style="list-style-type: none"> ● Toumboutchina (campement aux alentours de Diarrah) ● Wailake (campement voisin de Diarrah) 	
	Koréra-Koré	<ul style="list-style-type: none"> ● Koréra-Koré ● Gakou ● Djabagella ● Gadjaba 	<ul style="list-style-type: none"> ● Campement peul de Gakou ● Kompo ● Ba-Kara (hameau de Kompo) 	Falke (hameau de Kompo)
	Banieré-Koré	Baniéré-Koré	Keitene	Rizzi
Diéma	Dioumara	<ul style="list-style-type: none"> ● Dioumara ● Diguitala ● Zambala 	<ul style="list-style-type: none"> ● Tonko ● Mangara 	

3. Lorsque nous mentionnons ici les agriculteurs soninkés ou éleveurs peuls, nous faisons implicitement référence aussi aux agro-éleveurs soninkés, qui se considèrent en premier lieu des agriculteurs, et aux agro-éleveurs peuls, qui se considèrent en premier lieu des éleveurs.

2. Caractéristiques générales de la zone d'étude

2.1 Le milieu physique

Le Kingui, notre zone d'étude, comprend la zone à l'est de Nioro du Sahel.⁴ Les ressources naturelles y sont soumises à de grandes variations climatiques lors des deux saisons principales : la saison pluvieuse (juin-octobre) et la saison sèche (octobre-juin), elle-même divisée en une saison sèche froide (octobre-janvier) et une saison sèche chaude (février-juin). De plus, la disponibilité et la qualité des ressources dépendent d'une grande variation inter-annuelle, qui depuis les années 1970 est marquée par plusieurs sécheresses de plus en plus rapprochées et par une diminution de la pluviométrie (Lachenmann, 1989).

Les ressources en eau naturelle comprennent, selon la pluviométrie annuelle, les mares pérennes, semi-pérennes et les cours d'eau. Au nord, la végétation se caractérise par des épineux et des acacias, dans la zone située plus au sud par la savane arbustive, et à l'extrême sud par la savane arborée (Cissé et Diallo, 2002). Les ressources naturelles sont très dispersées et varient dans l'espace et dans le temps de façon imprévisible. Suivant Ostrom (1990), on peut définir ces ressources comme "*common-pool resources*".

Le terme "common-pool resource" fait référence à un système de ressources naturelles ou créées par l'homme qui soit suffisamment vaste de sorte à ce qu'il soit trop onéreux (mais pas impossible) d'empêcher des bénéficiaires potentiels de tirer des bénéfices de son utilisation. (Ostrom, 1990 ; notre traduction)

Nous définissons le concept de "common-pool resource" sur la base de deux attributs : la difficulté d'exclusion des bénéficiaires et la soustraction des ressources. (Becker et Ostrom, 1995 ; notre traduction)

2.2 Le peuplement

Les Soninkés sont l'ethnie numériquement et politiquement dominante dans le Kingui. A l'origine spécialisés dans l'agriculture, la plupart sont aujourd'hui des agro-éleveurs ; ils sont connus pour leurs activités de commerce et leur exode vers l'étranger.

Dans le Kingui vivent aussi des Peuls sédentaires, semi-transhumants et temporairement des Peuls transhumants.⁵ Ils pratiquent surtout l'élevage, certains un peu d'agriculture. Parmi les Peuls sédentaires, certains vivent dans des campements peuls qui existent depuis longtemps, certains dans des hameaux peuls récemment installés autour des villages soninkés et d'autres dans des villages soninkés. Ces derniers sont souvent les bergers du village et sont bien intégrés. Parmi les éleveurs qui restent au nord du Kingui,

4. Les Communes de Koréra-Koré, Troungoumbé, Banière-Koré, Gogui ainsi qu'une partie de la Commune de Béma (Cercle de Diéma).

5. Le terme transhumance désigne une migration structurée, par exemple un déplacement annuel d'un site à un autre. En cas de semi-transhumance, une partie de la famille reste sur place. Le nomadisme par contre désigne un déplacement plus informel, suivant l'eau et les pâturages. La transition entre les trois formes est graduelle.

on trouve aussi des familles semi-transhumantes : parmi celles-ci seulement certains membres de la famille, souvent les jeunes hommes, pratiquent la transhumance avec le bétail familial ; le reste de la famille est sédentaire et loge souvent dans un campement.

A l'exception des semi-transhumants, les autres éleveurs mentionnés ci-dessus pratiquent la transhumance vers le sud seulement pendant les années de sécheresse, quand ils ne trouvent plus d'eau ou de nourriture pour leurs troupeaux. Cependant, même quand ils restent au nord, ils sont très mobiles et amènent leurs troupeaux là où ils peuvent trouver de l'eau ou des herbes.

Ces éleveurs peuls comprennent différents sous-groupes qui se distinguent par leur origine et leurs coutumes : les Torankés, les Dangadjo, les Kaartanpoulo et les Diawambés.

Les **Torankés**, pratiquant la transhumance jusqu'aux années de grandes sécheresses, ont longtemps possédé plus de bétail que les Dangadjo. Ils étaient beaucoup respectés par les sédentaires, qui profitaient du fumier lorsqu'ils s'installaient dans les champs pendant la saison sèche et des cadeaux en lait et bétail. Pour les accueillir, les sédentaires leur creusaient des puits et préparaient le matériel pour les cases sur les champs à fumer. Souvent, les transhumants retournaient chaque année sur le champ du même agriculteur, de sorte qu'ils tissaient des relations étroites avec leurs logeurs.

Les **Dangadjo** par contre sont sédentaires depuis l'arrivée de Sheik Omar Tall (au 19^{ème} siècle).

Les **Kaartanpoulo** ou Kaartanké ("les Peuls du Kaarta") sont, selon les informations obtenues par des Soninkés, le groupe "le plus proche" des Soninkés : ils parlent la même langue et il y a des liens de mariage entre eux.

Les **Diawambés** vivent parmi les Peuls qui se sont sédentarisés.⁶ Ils ont longtemps eu un statut d'intermédiaires entre les Peuls, qui vivaient en pleine brousse, et les sédentaires dans les villages et villes (vente de bétail, achats de vêtements, etc.).

Les jeunes Peuls "étrangers" qui gardent le bétail d'autrui constituent un autre groupe. Beaucoup proviennent du Macina et viennent dans la région pour travailler loin de leurs parents et amis, ce qui leur permet de mettre de l'argent de côté.

Un autre groupe important dans le Kingui sont les Maures. Les Maures blancs résident surtout en Maurétanie ; les Maures noirs, qui se sont libérés de leur statut d'esclave des Maures blancs, vivent surtout au Mali. Selon une opinion répandue, les Maures sont des éleveurs avec des connaissances moins étendues sur l'élevage que les Peuls et appréciant beaucoup la valeur commerciale des animaux : les Maures blancs sont spécialisés surtout dans l'élevage de qualité, ils utilisent du fourrage pour leurs troupeaux et font

6. Par contre, selon Sidibé (1999), les Diawambés sont surtout des transhumants. Etant d'anciens commerçants et intermédiaires entre les Peuls, qui vivaient en pleine brousse, et les sédentaires, il nous semble plus juste de les classer dans le groupe des sédentaires.



Photo : Sabrina Beeler

Marché de bétail de Troungoumbé (Cercle de Nioro du Sahel)

beaucoup de commerce. Parmi les Maures, il y a des sédentaires et des transhumants ; ils vivent dans leurs campements ou dans les villages soninkés et pratiquent aussi l'agriculture. En plus, les jeunes cherchent du travail salarié. Néanmoins, ces activités ont beaucoup diminué depuis que l'agriculture joue un rôle croissant pour eux. Beaucoup de jeunes Maures émigrent à l'étranger pour chercher du travail.

2.3 Les activités productrices

L'agriculture

Les Soninkés produisent principalement le mil, le sorgho, l'arachide, le maïs, les pois de terre, le gombo, les haricots verts ainsi que d'autres cultures maraîchères et le tabac. Ces deux derniers sont produits surtout par les femmes, en complément des revenus familiaux ; généralement, ce sont elles qui prennent en charge la famille (condiments, vêtements, scolarisation des enfants, etc.), les hommes étant responsables du mil et du sel.

L'élevage

L'élevage pratiqué dans la zone se caractérise par l'élevage transhumant et l'élevage sédentaire (voir chapitre 2.2). Chaque année, les éleveurs transhumants se déplacent le long des axes de transhumance pour passer l'hivernage au nord (de Djoumara jusqu'en Maurétanie) et la saison sèche au sud. Pendant ce temps, certains transhumants s'installent sur les terres des agriculteurs, ces derniers bénéficiant du fumier. Après deux à trois mois, au début de la saison sèche, les pâturages s'appauvrissent à cause de leur flore dominée par les plantes annuelles, et les points d'eau tarissent. Ceci entraîne un déplacement des troupeaux à la recherche de nourriture et de nouveaux points d'eau vers le sud ; l'alimentation se concentre alors sur les tiges de mil dans les champs récoltés.

Les zones de séjour des transhumants, la durée de séjour et les routes empruntées dépendent essentiellement de la disponibilité en eau et en pâturages ainsi que de la qualité de ces derniers, mais aussi des exigences des éleveurs face à leur bétail. Les pistes ne semblent pas être les routes favorisées pour les déplacements.

A l'opposé des transhumants, la plupart des Peuls sédentaires gardent les animaux dans leur zone pendant la saison sèche. Pendant l'hivernage par contre, presque tout le monde envoie les animaux au nord, en Maurétanie, sauf les animaux pour le lait qui restent au campement. Il semble que la raison pour partir serait d'éviter les champs qui à ce moment sont cultivés, et les conflits ; une autre raison est de profiter des cures salées situées au nord, ce qui selon les éleveurs est très bon pour les animaux.

Les Soninkés pratiquent souvent l'élevage en confiant le bétail (lorsqu'il dépasse un certain nombre) à des bergers, généralement des bergers peuls qui ne possèdent pas de bétail ou l'ont perdu et qui se sont sédentarisés. Parfois, un village regroupe tout le bétail et le confie à un seul berger. Dans ce cas, le propriétaire soninké est responsable de l'abreuvement des animaux. Le bétail des Soninkés ne part en transhumance qu'en cas de sécheresse. Par contre, le bétail se déplace dans la zone d'attache pour profiter des résidus des champs après les récoltes.

Le vol de bétail est l'une des difficultés majeures dans la pratique de l'élevage, même si les personnes touchées tendent à considérer comme volés les animaux égarés. Les vols s'accroissent pendant les périodes où il y a beaucoup d'animaux sur le terroir. Les vols dans les troupeaux des éleveurs peuls sont limités, mais souvent plus importants dans les troupeaux des agro-éleveurs soninkés. Les Soninkés soupçonnent les éleveurs peuls et les bergers de leurs troupeaux d'être les voleurs ou les associés de groupes de bandits organisés qui sont présents dans la région, qui à leur tour seraient associés aux autorités. Beaucoup d'éleveurs pour leur part considèrent les enfants soninkés comme les voleurs. Le manque d'espaces pastoraux et la difficulté d'accès aux mares à cause des champs obstruant le passage constituent des difficultés supplémentaires.⁷

Les activités complémentaires : la migration et le travail salarié

La migration vers l'étranger est pratiquée surtout par les Soninkés et les Maures noirs ; ces derniers migrent saisonnièrement pour chercher du travail salarié, surtout pendant des années de grande sécheresse. Les Peuls par contre, en cas de besoin, cherchent surtout du travail comme bergers chez les Soninkés mais aussi chez d'autres Peuls.

7. D'autres difficultés soulignées par les populations comprennent le manque d'organisation pour les vaccinations ; les maladies vers la fin de l'hivernage ; et pour les éleveurs peuls, le manque de soutien de l'Etat en ce qui concerne l'éducation scolaire, mais aussi en ce qui concerne l'aide en cas d'urgence.

3. Les règles d'accès et d'utilisation des ressources naturelles

3.1 L'accès aux ressources naturelles⁸

L'accès aux terres

Chaque personne qui désire cultiver un champ doit demander la permission au chef de village, qui lui désigne un champ ou lui indique une famille à laquelle il peut demander un droit d'utilisation d'un champ. La terre n'est pas vendue et la famille se garde le droit de récupérer le champ en cas de besoin. Les Diawaras sont considérés comme propriétaires des terres dans le Kingui.⁹

Années 1950-1960 : La procédure d'accès aux terres était la même, mais la disponibilité des terres a diminué depuis.

L'accès aux pâturages

En brousse, aucun espace n'est exclusivement réservé aux pâturages. Ils sont composés de terres non cultivées (parmi lesquelles les jachères), et changent donc en fonction des espaces cultivés. L'espace pastoral dépend de la disponibilité d'eau à proximité, ou parfois de la topographie. Par contre, les alentours de certains villages sont gérés grâce à des accords locaux qui définissent, chaque année, les terrains réservés à l'espace pastoral et ceux destinés aux activités agricoles.

L'accès aux pâturages se fait sans paiement, pourtant il est limité par certains facteurs :

- la permission du chef de village de résider dans son village et/ou d'utiliser l'eau du village (et donc d'utiliser les espaces pastoraux aux alentours du village) ;
- l'accès et l'utilisation restreints à l'eau (par exemple la permission d'abreuver seulement le soir, après les villageois, pourrait éloigner certains éleveurs).

Années 1950-1960 : La réglementation de l'accès aux pâturages était la même.

L'accès aux résidus des champs

L'alimentation des animaux à l'aide des résidus de récolte est une pratique très courante. L'accès aux résidus diffère par zone ou village. Le suivant exemple d'un village (voir Encadré 1) sert d'exemple à l'organisation du *Sammandé* dans le Kingui. Selon les éleveurs, les tiges de mil sont profitables à la santé du bétail.

8. Les déclarations sur les règles d'accès aux différentes ressources sont suivies de commentaires sur leur situation d'accès au cours des années 1950-1960.

9. Même s'ils sont considérés comme les propriétaires, ils ont plutôt un rôle de gérant des terres. Chaque famille du village possède des terres dont elle dispose, mais qu'elle ne peut pas vendre.



Encadré 1. Organisation actuelle du *Sammandé* d'un village au Kingui

Après les récoltes, les tiges de mil sont sous le contrôle du chef de village. Pour que tout le monde puisse finir ses travaux champêtres, le chef de village et ses conseillers fixent une date pour l'ouverture des résidus de tous les champs, le *Sammandé*. Avant cette date, il est interdit de faire rentrer les animaux dans les champs. Les jeunes du village contrôlent nuit et jour que cette date soit respectée. S'ils attrapent du bétail dans les champs, ils l'amènent à la fourrière. Le propriétaire du bétail dans ce cas doit payer une amende de 15.000 FCFA au chef de village. Cette amende est à payer même si le propriétaire du champ avait donné l'autorisation pour rentrer. En plus de cette amende, le propriétaire du bétail paye les frais de la fourrière. L'accès aux résidus est gratuit, cependant parfois les éleveurs donnent en contrepartie un mouton ou un caprin. Le *Sammandé* dure deux jours.

Les paysans sont généralement d'accord avec la date fixée par le chef de village. Les éleveurs par contre la jugent souvent trop tardive, car les tiges de mil sont déjà trop sèches. Ainsi, selon les agriculteurs, les éleveurs corrompent parfois le chef de village.

Années 1950-1960 : Autrefois, le *Sammandé* était organisé différemment (voir Encadré 2). Il était moins fréquenté et avait lieu plus tôt, à un moment où les tiges de mil n'étaient pas encore trop séchées. Les chefs des villages voisins se concertaient sur la date de l'ouverture et s'informaient réciproquement. Les champs ne se situaient pas l'un près de l'autre et les agriculteurs entouraient leurs tas de récoltes au milieu des champs avec une clôture d'épines. Dans les territoires constitués de brousse, chaque propriétaire de champ disposait des résidus et avertissait les éleveurs du moment auquel il avait fini son travail. Même si un champ était ouvert aux animaux, le risque qu'ils divaguent dans les champs voisins était faible grâce aux grandes distances entre les champs.

Encadré 2. Evolution de l'organisation du *Sammandé* d'un village au Kingui

Le *Sammandé* était organisé en deux étapes jusque dans les années 1980 : un petit *Sammandé* pour les villageois puis un grand *Sammandé* pour les étrangers. Avant le petit *Sammandé*, les moutons et les chèvres entraient dans les champs pour manger les plantes rampantes pendant un jour. Le jour d'après, les vaches rentraient. Le petit *Sammandé* durait huit jours au total, après quoi les étrangers pouvaient rentrer dans les champs.

Depuis 20 ans environs, on ne fait plus la distinction entre petit et grand *Sammandé*. Tout le monde rentre au même moment. Ce changement est dû à l'augmentation du nombre d'intéressés au *Sammandé* et au fait que des étrangers ont commencé à payer les chefs de village et l'élite pour obtenir l'autorisation de participer au petit *Sammandé* en même temps que les villageois.

L'accès aux mares

Pendant l'hivernage, l'accès aux mares pour abreuver les animaux est libre, mais restreint principalement par le fait que les mares sont entourées de champs et de jardins pendant la saison des activités agricoles et maraîchères. Pendant la saison sèche, l'abreuvement aux mares pérennes est souvent payant pour les étrangers, parfois aussi pour les éleveurs co-habitants. Le montant et les modalités du paiement peuvent varier selon la qualité des relations avec le chef de village et les notables. Généralement, dans les années de faibles précipitations, les éleveurs payent plus de taxes que dans les années de forte pluie.

Années 1950-1960 : Jusqu'aux années des grandes sécheresses, l'accès aux mares était libre pendant toute l'année.

L'accès aux puits

Pendant la saison sèche, l'abreuvement du bétail se fait surtout auprès des puits (puits à grand diamètre, forages, puits traditionnels et puits qu'on creuse chaque année dans les lits des mares taries). Au village, les habitants ne paient pas pour utiliser les puits. Pour les éleveurs résidents, cela dépend de leur durée de résidence au village et de leurs relations avec les villageois et surtout avec l'élite du village. Par contre, les éleveurs étrangers doivent demander l'autorisation au chef de village ; en général, une taxe (bœuf ou mouton) est requise pour l'utilisation du puits pendant une saison. Ces taxes sont remises aux éleveurs ayant des relations amicales avec le chef de village ou avec des personnes influentes. L'autorisation d'accès les oblige cependant à laisser la priorité aux autochtones, et ils n'abreuvent leurs bêtes que le soir.

Dans certains villages, les éleveurs reçoivent l'autorisation de creuser un puits pour leurs troupeaux pendant la saison sèche. Pour cela, ils payent le chef de village en espèce ou en nature (souvent avec un caprin ou un mouton) ainsi que la main-d'œuvre, qui est souvent composée de jeunes du village. Le puits creusé appartient au berger jusqu'à ce qu'il quitte le village, après quoi il est mis à disposition des villageois.

Années 1950-1960 : Auparavant l'accès à tout type de puits était réglé en tenant compte de certaines conditions qui étaient à la portée de la grande majorité des utilisateurs : les sédentaires devaient participer aux travaux d'entretien des puits. Les bêtes des villageois étaient abreuvées prioritairement, venaient ensuite les bêtes étrangères. En général, les étrangers, en signe de respect, faisaient un petit cadeau au chef de village. Si on allait résider au village, on devait participer au surcreusement des puits ou construire son propre puits.

Le droit écrit concernant la GRN

En ce qui concerne les politiques de GRN au Mali, il existe une multiplicité de lois, dont beaucoup ne sont pas encore en vigueur (par exemple la Charte Pastorale ou la Loi d'Orientation Agricole). En plus, la loi coutumière joue un rôle important au niveau local. Très souvent, toutes ces lois se contredisent et il n'existe pas de règles de coordination entre les différentes lois. Vu la fréquente restructuration des différents ministères, ces problèmes ne diminueront pas sensiblement dans un avenir proche. Actuellement, le transfert de compétences pour la GRN de l'Etat central aux communes n'a pas encore été réalisé. Les informations au niveau des communes à ce sujet manquent.





Photo : Valérie Rossi

Campement de Gakou Peul (Cercle de Nioro du Sahel)

3.2 Les “conventions locales”

Certains villages ont rapporté que chaque année, lorsque les travaux champêtres commencent et lorsque les éleveurs transhumants commencent à se déplacer, on publie dans le village et dans les alentours les règles de GRN. Ces règles, qui peuvent varier chaque année, sont là pour éviter des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Suite à une étude commandée par le SLRC sur les pratiques locales de GRN dans le Cercle de Nioro, on a constaté que sur 52 villages, chacun disposait il y a plusieurs années de conventions locales. Chaque année, le chef de village et les gens puissants se réunissaient et s'accordaient sur : les pistes pour la sortie des animaux ; le côté du village où pratiquer l'élevage et celui où pratiquer l'agriculture ; la gestion des points d'eau.

Ces conventions remontent à 80-100 ans, lorsque les agriculteurs ont commencé à pratiquer l'élevage et les éleveurs l'agriculture. Elles existent encore mais sont de moins en moins respectées (ce qui s'accompagne de la situation conflictuelle et des changements décrits aux chapitres 6 et 7). Les acteurs locaux supposent que cela est, entre autres, dû au fait que le nombre d'étrangers a augmenté et que ceux-ci ne se sentent pas obligés de respecter les conventions locales.

4. Les conflits

Parmi les conflits liés à la gestion des ressources, on peut distinguer ceux à l'intérieur des communautés d'utilisateurs et ceux entre communautés. Même s'il n'est pas au centre de notre attention, le premier type de conflit est important dans la mesure où il interagit avec le deuxième : les communautés, surtout celles des Soninkés, sont marquées par une grande cohésion sociale interne et une grande tolérance. Par exemple le dégât causé par le bétail d'un voisin soninké est généralement toléré par la victime, car la même chose pourrait lui arriver ; être en bons termes avec son voisin peut toujours servir lors d'une récolte insuffisante. Malgré cette tolérance ou peut-être à cause d'elle, la tolérance à l'égard des dégâts causés par des étrangers, mêmes co-habitants, est très limitée.

4.1 Les relations conflictuelles à l'intérieur des communautés

Les cas du bien foncier

Les litiges de bien foncier concernent surtout les agriculteurs et sont souvent dus à la récupération d'un champ prêté. Généralement, la remise (même si elle cause des problèmes au perdant) se passe sans complications, parfois avec l'intervention des vieux des villages. Néanmoins, certains litiges peuvent arriver jusque devant la justice.¹⁰ Il s'agit pour la plupart de réclamations de terres de culture, parce que l'utilisateur croit qu'une terre prêtée peut devenir sa propriété. Ces prêts peuvent remonter au temps des arrière-grands-parents, de sorte que fréquemment des témoins manquent. Souvent ce sont les émigrés qui reviennent dans leurs anciens villages qui sont impliqués dans ces litiges.

Un conflit latent : le conflit de générations

Pour beaucoup de jeunes agriculteurs soninkés, les moyens de gagner de l'argent pour subvenir à leurs besoins sont très limités. Même s'ils doivent subvenir aux besoins de leur propre petite famille, ils travaillent en premier lieu pour la grande famille dans le champ collectif.¹¹ A cause du manque d'alternatives et en voyant les fruits de la réussite de ceux qui sont partis à l'étranger, beaucoup de jeunes aimeraient passer quelques années à l'étranger pour faire des économies. Dans les familles où il y a déjà des jeunes exilés, le chef de famille demande souvent que ceux qui sont impatients de partir restent. En effet, plusieurs ménages manquent de force de travail puisque les jeunes ont émigré. Parfois, les jeunes doivent fuir pour partir à l'étranger.

C'est ainsi que toutes les opportunités pour gagner de l'"argent de poche" sont bonnes. Lors des contrôles des champs effectués par les jeunes, il arrive qu'au lieu de ramener le bétail trouvé dans les champs au propriétaire du champ ou à la fourrière du village, les

10. La majorité des cas de conflits qui finissent devant la justice sont des conflits de biens fonciers.

11. C'est le plus âgé de la grande famille qui garde le pouvoir de décision, gère les terres, les récoltes et les revenus et autorise ou interdit de cultiver des champs individuels pour un à deux jours par semaine.



jeunes règlent le cas directement avec le berger, en cachette. L'argent ainsi gagné tombe directement dans la poche du jeune qui a retrouvé le bétail.

La situation des jeunes éleveurs est encore plus difficile que celles des jeunes agriculteurs soninkés. Pour subvenir à des besoins croissants, il leur faut leur propre bétail et pratiquer l'élevage. Vendre le bétail du père à son insu est donc une stratégie pour gagner de l'argent.

Les oppositions entre éleveurs sédentaires et étrangers

Les conflits entre éleveurs opposent souvent des sédentaires à des étrangers. Ces conflits tournent surtout autour de l'accès à l'eau et de la peur des maladies introduites par des troupeaux étrangers. Cette situation s'aggrave pendant les années de sécheresse.

4.2 Les conflits entre éleveurs et agriculteurs

L'année 1997 est considérée comme moment décisif dans les relations entre agriculteurs et éleveurs au Kingui. Agriculteurs, éleveurs, fonctionnaires et techniciens jugent que c'est à partir de ce moment qu'on a commencé à faire une distinction ethnique, surtout entre Soninké et Peul au Kingui. A cette période, il y avait un banditisme très développé dans la région.¹² Les relations se sont aggravées suite à ces événements (mais les conflits existaient bien avant 1997 ; cf. Sidibé, 1999), mais elles se sont améliorées ces deux dernières années grâce aux interventions du monde politique, des ONG et des communes. Néanmoins, les problèmes persistent et s'aggravent chaque année pendant la saison agricole. Les opinions concernant les problèmes divergent.

Le point de vue des éleveurs peuls sédentaires

En raison des espaces limités destinés aux pâturages, à la non-reconnaissance de plusieurs campements et hameaux, à l'obstruction des pistes et des alentours des mares par des champs, les éleveurs se sentent souvent restreints dans leurs activités. Ils se plaignent qu'il n'y a pas d'espace pour le pâturage et que l'accès aux mares est obstrué.

Ce problème est lié à l'extension des champs de culture, qui obstruent non seulement les pistes, les mares et les zones utilisées comme pâturages, mais qui repoussent les Peuls sédentaires dans leurs campements. Ainsi par exemple, les habitants des certains campements peuls se plaignent que les champs des agriculteurs se rapprochent de plus en plus et encerclent complètement leurs campements.

La période suivant les récoltes, lorsque les animaux cherchent les tiges de mil comme nourriture, met également à l'épreuve les relations. Si les éleveurs ne respectent pas la date du *Sammandé* ou se trompent parce qu'ils voient d'autres bêtes dans le champ, les agriculteurs leur infligent des amendes. Parfois, selon les éleveurs, les agriculteurs font exprès de laisser la récolte dans les champs pour provoquer les animaux et en retirer une amende.

12. Ceci est aussi lié au conflit entre la Maurétanie et le Sénégal, qui a commencé en 1989 et est à l'origine de beaucoup de réfugiés des deux côtés de la frontière. Le Mali a aussi été touché par des flux de réfugiés. Pendant ce conflit, toute la zone a été secouée par des expulsions et plusieurs massacres.

Pour se protéger des dégâts, les agriculteurs prennent plusieurs mesures : contrôle organisé des champs, Associations des Jeunes qui s'impliquent dans la gestion des ressources,¹³ suivi des traces pour retrouver le coupable, fourrières pour garder les animaux trouvés en errance. Plusieurs éleveurs ont rapporté que, parfois, si l'agriculteur ne trouve pas le responsable, ils sont accusés d'un dégât causé par autrui. Dans certains villages, les animaux en errance ou retrouvés dans les champs en train de causer des dégâts sont amenés dans une fourrière ; les fourrières sont gérées par les Associations des Jeunes, qui s'impliquent aussi dans la surveillance des champs. Les éleveurs se plaignent que s'ils ne cherchent pas vite à reprendre le bétail, il est vendu.¹⁴

Si un animal entre dans le champ, l'agriculteur prend l'animal et l'amène à la fourrière. Les éleveurs vont donc chercher leurs animaux dans le village qui garde la fourrière. Pendant l'hivernage, si on ne voit pas les animaux pour quelques heures, on va les chercher à la fourrière, on discute l'amende avec le propriétaire. Cette fourrière existait avant la décentralisation. Si les animaux sont dans la fourrière, ça coûte 250 FCFA/mouton ou caprin/jour et 1000 FCFA/vache/jour. En plus, il faut payer le propriétaire pour le dégât. Il n'y a pas de constat pour voir le champ, on doit payer ce que le propriétaire demande, sinon on ne reçoit pas le bétail.
(Un éleveur peul, 10/06/04)

Le point de vue des Maures¹⁵

Les Maures rencontrés pratiquent l'élevage et l'agriculture dans la même mesure et n'ont pas beaucoup de problèmes de dégâts. Selon les Maures d'un village au Kingui, le manque d'eau chez eux tient les animaux éloignés de leur village et leurs champs. Les Maures d'un autre village n'estiment pas avoir de dégâts des champs, car ils pratiquent les deux activités.

Les animaux préfèrent manger plutôt dans les champs que dans les pâturages réservés pour le bétail, où beaucoup d'autre bétail mange.

(Un agriculteur soninké, 09/06/04)

Il y a des Peuls qui disent que si l'animal mange l'épi du mil, l'animal reste toute l'année en forme, même pendant la sécheresse. Donc ils font manger les épis dans les champs pendant la nuit.

(Un Soninké, 05/05/04)

Le point de vue des agriculteurs soninkés

Pour les agriculteurs, les dégâts des champs constituent le problème majeur, surtout durant les années de médiocre pluviométrie. Leurs rapports avec les éleveurs sont plus difficiles lors des années de sécheresse.

Avant les récoltes, les dégâts peuvent être causés par manque de surveillance du bétail et des champs ou dans le but de nourrir le bétail. Pour beaucoup, un dégât causé à ce moment est considéré le pire. Après le battage, les agriculteurs laissent les récoltes

13. Au Kingui, ce sont surtout les Associations des Jeunes qui jouent un rôle important dans la gestion des conflits ; au Kaarta, les Associations des Chasseurs (voir Diarma, 2004). Au nord, les Associations des Chasseurs voulaient assurer la surveillance des champs, mais les Diawaras ont refusé leur proposition par crainte d'être tenus coupables au cas où les activités des chasseurs dégénéraient.

14. Avant de vendre, le juge doit donner l'autorisation au maire ; la vente n'est donc probablement pas effectuée aussi vite que les éleveurs le croient.

15. Seuls deux villages maures ont pu être visité pendant les enquêtes, néanmoins les informations obtenues ont été confirmées par des entretiens avec des experts de la zone.

reposer dans leurs champs avant de les stocker dans leurs greniers. Ce moment coïncide avec la descente des transhumants, que beaucoup d'agriculteurs jugent comme trop précoce et considèrent comme le moment le plus difficile dans les relations entre éleveurs et agriculteurs. A ce moment, le bétail peut rentrer dans les champs et gâter les récoltes, ou les éleveurs peuvent ne pas respecter les règles du *Sammandé*.¹⁶

Les éleveurs qui veulent profiter des résidus des champs n'attendent pas toujours la date d'ouverture et ne respectent pas les conditions fixées par les villages. Ils ne respectent pas la loi du chef de village. Même si on va chez le maire, il nous dit de retourner à la maison et de surveiller les champs.
(Un Soninké, 01/05/04)

Les villages soninkés visités considèrent qu'ils ont plus de problèmes de dégâts causés par les éleveurs peuls sédentaires avec qui ils co-habitent qu'avec les autres éleveurs. Les éleveurs transhumants sont perçus par les Soninkés comme plus respectueux des gens et de leurs activités. Mais en cas de dégât causé par un transhumant, le cas est plus difficile à résoudre.

Les femmes soninkés sont également affectées par les problèmes de dégât dans leurs jardins et dans leurs champs. Comme elles s'adonnent à d'autres activités dans leurs ménages, la surveillance de ces espaces est très difficile. Quelques femmes disaient que les dégâts dans leurs jardins sont causés surtout par leurs propres animaux, en général les moutons.

16. Lorsque le *Sammandé* n'a pas encore eu lieu et que le bétail rentre dans le champ pour manger les tiges de mil, il s'agit plutôt d'une infraction aux règles que d'un dégât de la récolte. Les règles concernant le *Sammandé* n'étant pas formalisées légalement, leur non-respect n'a généralement pas de conséquences si le cas est amené à la mairie.

5. La réglementation des conflits

Les dégâts causés par la divagation du bétail dans des champs cultivés opposent généralement deux parties, le propriétaire du champ et le propriétaire du bétail, qui cherchent en principe à trouver un accord.

5.1 Les différents moyens de réglementation

Négociation entre les deux parties

La négociation entre les deux parties est le premier moyen de trouver une entente. Généralement, le propriétaire du champ demande un dédommagement pour le dégât causé ; parfois il pardonne et renonce au dédommagement. La négociation peut se faire à l'aide d'un intermédiaire qui n'est pas le chef de village, par exemple un ami ou l'Imam, dont la fonction est surtout de témoigner (pour estimer le dégât et pour l'amende). Parfois, les éleveurs peuls qui ont causé un dégât appellent un ami soninké pour négocier l'amende, surtout si l'amende est élevée.

Tous les éleveurs interviewés rapportent que dans les cas où ils sont coupables et l'agriculteur ne demande pas une somme trop élevée, ils payent pour le dégât causé ; sinon, ils refusent. Si les deux parties n'arrivent pas à se mettre d'accord, l'une d'eux (souvent l'agriculteur) s'adresse généralement au chef de village afin qu'il intervienne ; parfois, ils s'adressent directement à d'autres instances, comme la mairie, la gendarmerie ou la justice.

Négociation devant le chef de village et ses conseillers

La réglementation des conflits devant le chef de village est considérée comme le mode coutumier de gestion des conflits. Le chef de village convoque l'éleveur et effectue normalement un constat du dégât. Dans certains villages, il choisit des jeunes conseillers qui se rendent au champ avec les deux parties pour constater le dégât. A ce niveau, l'estimation du dégât n'est pas vraiment approuvée et est considérée comme arbitraire par les éleveurs peuls, mais aussi les agriculteurs soninkés.

En réponse à cette estimation, on discute de l'amende avec les conseillers, des chefs religieux, des amis ou d'autres personnes, le chef de village étant l'intermédiaire. Si un éleveur d'un campement voisin est impliqué, on

demande généralement au chef du campement d'intervenir. Dans la région de Troungoumbé, lorsqu'un Maure mauritanien est impliqué dans un dégât, un chef des Maures mauritaniens est désigné pour discuter avec les chefs Diawara. Cet intermédiaire est très apprécié et grâce à lui, il semble qu'aucun cas ne soit arrivé jusque devant

Quand les délégués du chef de village font le constat, ils parlent beaucoup. L'estimation du dégât par le chef de village n'est pas une vraie estimation, on regarde seulement les traces et on dit que c'est gâté. (L'opinion de deux Soninkés, 23/04/04)

la justice. Le chef de village est en général récompensé de 5.000 à 10.000 FCFA pour son service, les conseillers de 1.000 à 2.000 FCFA, ces sommes étant payées par l'éleveur.

Quelques agriculteurs, mais surtout les éleveurs, rapportent que les amendes au niveau du chef de village sont parfois trop élevées par rapport au dégât. Néanmoins, cette situation s'est améliorée depuis environ trois ans, grâce aux campagnes d'information faites par l'ONG Jam Sahel sur le terrain.

Souvent, les éleveurs acceptent l'arbitrage prononcé par le chef de village, pour ne pas froisser le voisinage. Ils peuvent néanmoins refuser l'intervention du chef de village, ce qui, selon les agro-éleveurs, dénote d'un manque de respect ou vise à faire traîner les choses.¹⁷ Si une partie n'est pas d'accord avec la solution proposée, elle peut solliciter la mairie et ses délégués, la gendarmerie ou le sous-préfet.

Intervention de la mairie

La mairie est sollicitée si une entente n'est pas trouvée auprès du chef de village. Parfois, la personne qui a subi le dégât se dirige directement à la gendarmerie ou au Service Technique. Ces instances demandent à l'agriculteur de faire effectuer une estimation du dégât par le SLACAER, le Service Technique. Si le délai du dégât ne dépasse pas trois jours, celui-ci se déplace au champ avec une délégation.¹⁸ Pour le déplacement du Service Technique, le demandeur du constat paye les frais, selon un exemple d'un village au Kingui, 13.000 FCFA. En cas de dégât, l'éleveur doit rembourser cette somme à l'agriculteur qui a demandé le constat.

Pour calculer le dégât, le Service Technique mesure la partie détruite du champ ; ces mesures sont estimées correctes, surtout par les éleveurs. De plus en plus, les gens

Auprès de la mairie l'éleveur peut déjà faire la corruption : l'agent du Service Technique diminue le constat, à la mairie il peut corrompre. Mais quand même, l'agriculteur peut avoir une chance, mais à partir de la justice, l'agriculteur n'a plus de chance.
(Un Soninké, 09/06/04)

s'adressent à lui, même si quelques doutes existent. Les agriculteurs à leur tour accusent les éleveurs de corrompre le Service Technique pour qu'il estime le dégât plus petit qu'il ne l'est en réalité ; ils avancent aussi que le Service Technique soutiendrait plus les éleveurs que les agriculteurs.

L'amende est fixée sur la base du rapport de dégât établi par le Service Technique. Si l'éleveur n'accepte pas ce que dit le maire ou le Service Technique, le cas peut être rapporté à la justice, soit par l'agriculteur, soit par l'éleveur, soit par le maire.

17. Voir (3) *Intervention de la mairie*. Trois jours après le dégât, le Service Technique ne peut plus faire le constat du dégât.

18. Selon un exemple au Kingui, cette délégation est composée d'un membre de la mairie, du chef de village ou de son représentant, d'un représentant de l'Association des Jeunes, du propriétaire du champ et du propriétaire des animaux ainsi que d'une personne en charge de la sécurité (par exemple la gendarmerie).



Abreuvement au cours de la transhumance (Cercle de Diéma)

Tribunal de justice

Avant d'appliquer la loi, la justice essaye une dernière fois de négocier et de trouver une solution. Depuis quelques années, cette réconciliation est devenue plus difficile. Suite aux problèmes de dégât ou d'errance d'animaux, c'est la loi pénale qui rentre en vigueur (dommage de propriété). Souvent, au lieu de se rendre à la justice et demander de faire un constat de dégât, les agriculteurs se rendent justice eux-mêmes : ils chassent l'éleveur et son bétail ou l'agressent, se rendant ainsi coupables d'agression ou de perte des animaux chassés. Généralement l'agression est sanctionnée plus lourdement que le dégât.

De nombreux cas arrivent à la justice à l'approche de l'hivernage, après la semence et au moment des récoltes. Ces cas détruisent les relations entre les deux parties.

A travers toutes les couches sociales, on remarque que les éleveurs gagnent normalement les cas qui arrivent à la justice. Selon les agriculteurs, les éleveurs corrompent le juge. Les éleveurs nient, mais certains observent que parfois cela arrive.

*Pour les Peuls c'est une très grande honte d'aller en prison, ils vont faire tout pour éviter d'aller en prison. On se moque de lui s'il va en prison. Un Peul peut donner des grandes sommes à la justice pour éviter d'aller en prison.
(Un éleveur peul, 05/06/04)*

Les cas qui sont amenés devant la justice traitent généralement : les parties sont convoquées plusieurs fois au tribunal et souvent,

les témoins ou les traducteurs¹⁹ ne sont pas présents et les cas sont reportés de semaine en semaine.

5.2 La réglementation des conflits avant la décentralisation

Toutes les personnes interviewées sont unanimes : auparavant, selon la majorité avant la décentralisation, il était plus facile de résoudre les problèmes entre parties opposées. On pardonnait plus facilement l'erreur de l'autre et on amenait moins vite les affaires devant la justice. Selon les informateurs, les gens n'y voyaient pas un intérêt économique et les amendes n'étaient pas trop élevées. Les autorités coutumières qui réglaient les conflits étaient beaucoup respectées, et la corruption était moins répandue qu'aujourd'hui. La première instance chargée de la résolution des conflits était, depuis la colonisation, le chef de village. Pendant la colonisation, les cas qui dépassaient son niveau étaient amenés devant le chef de Canton.

Jusqu'à nos jours, dans le Kingui, le plus ancien des Diawaras assume le rôle d'une sorte de chef de Canton et loge à Ségué.²⁰ Ses devoirs sont de gérer les problèmes de bien foncier, les problèmes entre les villages, les clans, les Diawaras ainsi que des problèmes tels les vols ou le banditisme. Dans la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs, le patriarche, depuis la décentralisation, ne joue plus un rôle important. Des recherches ultérieures devraient clarifier son rôle par rapport à la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs avant la décentralisation.

19. Il arrive parfois qu'après le jugement, les gens viennent dire qu'ils n'ont rien compris. Si on leur explique le procès, ils disent qu'ils n'ont pas dit certaines choses, ce qui signifie que le traducteur a mal traduit ou a été corrompu.

20. Il est appelé "Patriarche de Ségué" ; le plus ancien Diawara dans le Kingui doit toujours déménager à Ségué, un village important dans l'histoire des Diawaras.

6. Les changements vus d'une perspective interne

Selon la majorité des éleveurs interviewés, la vie est désormais plus difficile qu'elle ne l'était pour leurs arrière-grands-parents. Pour tous, la première explication est : "c'est la volonté de Dieu" ; ensuite, les raisons évoquées (par ordre de fréquence) sont les changements climatiques, institutionnels et technologiques, ainsi que l'augmentation démographique et les changements politiques.

Selon les éleveurs peuls et maures, l'élevage est devenu plus difficile à cause de la diminution des précipitations et l'augmentation de la durée de la saison sèche (neuf mois aujourd'hui contre six mois naguère). Ce changement climatique est responsable de l'augmentation du sable, de la diminution des espaces forestiers, de la difficulté croissante de creuser un puits et de la détérioration de la qualité des herbes. Beaucoup d'éleveurs peuls et maures ont perdu leurs richesses, à savoir les troupeaux.

A l'opposé, les Soninkés sont devenus riches, alors qu'auparavant ils étaient pauvres et intéressés au bétail des éleveurs peuls et maures pour profiter eux aussi du lait et du fumier dans leurs champs. Aujourd'hui, grâce à la migration, qui a commencé massivement durant les années de sécheresse, ils ont pu acheter leur propre bétail. C'est ainsi que le nombre de bétail a beaucoup augmenté.²¹ Selon les Soninkés interviewés par contre, ils pratiquent l'élevage depuis toujours.

Tous considèrent que depuis la sécheresse, le nombre de champs a aussi augmenté, soit à cause de l'augmentation du "nomadisme" agricole pratiqué par les Soninkés, soit à cause des éleveurs qui, de plus en plus, pratiquent l'agriculture. De même, les intérêts économiques ont augmenté. Selon les agriculteurs, leurs activités ont profité des nouvelles technologies, comme l'emploi de la charrue et des bœufs. D'autre part, les récoltes par hectare ont diminué et l'effort à fournir a augmenté à cause de sécheresses plus fréquentes, de l'appauvrissement des sols, des attaques par les insectes et les oiseaux, et des dégâts causés par le bétail. Selon les éleveurs, l'élevage est aussi devenu plus dur à cause des conflits avec les agriculteurs. Cette situation s'est aggravée pendant la présidence de Alpha O. Konaré (de 1992 à 2002). Au temps de Moussa Traoré (président de 1969 à 1991), les relations entre agriculteurs et éleveurs étaient meilleures. Beaucoup d'agriculteurs pensent que le gouvernement est coupable de l'augmentation des conflits, parce que les chefs de village et les autorités locales ne sont plus respectés de tout le monde. Certains considèrent cependant comme positif le fait que les autorités traditionnelles ont perdu de leur pouvoir. Un agent du SLRC à Nioro du Sahel a expliqué que le début de la décentralisation a créé beaucoup de difficultés entre les villageois, car les collectivités se sont appropriées de toutes les ressources naturelles des communes : la décentralisation a été interprétée comme privatisation des ressources naturelles par les communes. C'est ainsi que les villageois et les maires ont interdit l'exploitation des ressources naturelles par des villages ou des communes avoisinantes sur leur territoire. De même, la décentralisation aurait créé un choc parmi l'élite, qui craignait de perdre son pouvoir.

21. En effet, c'est depuis l'exode qui a commencé en masse depuis les années de sécheresse et grâce au surplus gagné et l'investissement en bétail, qu'aujourd'hui, parmi les Soninkés et les Bambaras, on trouve de grands éleveurs.



7. Analyse

7.1 Analyse des changements institutionnels

D'après les études d'Ensminger (1992), les transformations institutionnelles, l'idéologie et le pouvoir de négociation des individus et des groupes concernés occupent une place importante pour l'étude des conflits et de la surexploitation des ressources naturelles. Ces aspects subissent des influences à partir des changements de l'environnement physique et social, de la population ou des changements technologiques.

Dans le Kingui, les changements les plus importants qui ont eu des impacts sur la GRN actuelle ont commencé pendant la colonisation française.²² La perception des taxes et l'introduction de la monnaie à cette époque ont eu un grand impact sur l'organisation sociale des populations. Même s'il existait des systèmes de monnaie et de perception de taxes bien avant les Français, la monnaie coloniale et surtout la transition d'une forme à l'autre ont déclenché des changements (cf. Gardi, 1985 : 56-59). En premier lieu, ces nouveaux éléments ont créé un besoin majeur de gagner un surplus et de l'argent pour payer les taxes. L'introduction de nouvelles technologies (charrue, bœufs) dans l'agriculture a diminué les besoins en main-d'œuvre et le temps nécessaire pour les travaux champêtres. Cette diminution de l'effort et la nécessité de gagner un surplus ont permis d'augmenter la surface cultivée par famille.

Même si à cette époque l'épargne se concentrait encore beaucoup sur l'or, les agriculteurs investissaient de plus en plus dans le bétail et commençaient à pratiquer l'élevage. Selon Doutressoulle (1952 : 23), les agriculteurs soninkés et les Maures ont commencé à pratiquer l'élevage de bétail avec l'arrivée des Français. Les Maures jusqu'ici avaient surtout des petits ruminants. De nouveaux médicaments et vaccinations facilitaient l'élevage. Les nouvelles technologies ont permis à d'autres acteurs de se dédier intensivement à ces activités : il n'était plus nécessaire d'être spécialiste du domaine, d'avoir à disposition beaucoup de temps ou de main-d'œuvre. Surtout dans les années 1960, caractérisées par une bonne pluviométrie, la surface de terres cultivées et le nombre de bétail ont beaucoup augmenté. Durant les années 1962 et 1967 (plus tard encore en 1994), des réformes monétaires ont changé le prix du bétail et donc sa valeur, incitant ainsi encore davantage l'investissement dans le bétail. Au même moment, des nouveaux marchés ont créé des stimulants pour la production, des nouveaux besoins ainsi que l'exigence d'épargner.

L'indépendance du Mali obtenue en 1960 ne semble pas avoir eu de forts impacts dans le Kingui. L'élite Diawara, qui avait collaboré avec les colonisateurs, a gardé son pouvoir

22. Par manque d'information dans la littérature, nous pouvons seulement recourir aux informations obtenues sur le terrain, celles-ci se limitant à une période allant des années 1930 jusqu'à aujourd'hui. Cette période coïncide avec les plus grands changements politiques, économiques et climatiques. L'invasion française de la région continentale de l'Afrique occidentale a débuté en 1854 à partir du Sénégal. En 1886, les premiers changements administratifs sur le territoire malien d'aujourd'hui ont eu lieu (pour l'histoire sur la colonisation française voir Ki-Zerbo, 1979 et M'Bokolo, 1992).

et coopéré avec le nouveau régime. Le Kingui étant une région très enclavée, les changements politiques ne l'atteignent pas vite.

A partir des années 1970, plusieurs périodes de sécheresse ont diminué les récoltes ainsi que la disponibilité d'eau et de pâturages, favorisé l'érosion et appauvri les sols. Cet appauvrissement est aussi dû au fait que la jachère avait perdu d'importance pendant les années 1960. Les Soninkés ont commencé à émigrer en masse à l'étranger pour travailler et soutenir leurs familles au pays. Les éleveurs à leur tour ont perdu beaucoup de bétail. Pour éviter le pire, les éleveurs peuls ont commencé à vendre leur bétail, qui a été acheté en grande quantité par des fonctionnaires et, à partir de ce moment, il leur a été très difficile de se rétablir : les sécheresses se sont suivies de plus en plus vite, le temps pour reconstituer les troupeaux était trop bref et l'aide gouvernementale les atteignait difficilement. Cependant, les éleveurs peuls étaient toujours fixés sur leur activité principale ; la perte d'animaux a poussé beaucoup d'entre eux à se sédentariser, à travailler pour des Soninkés comme bergers et à commencer à pratiquer un peu d'agriculture. Par contre, les Maures ont cherché à se reprendre en diversifiant leurs activités : les Maures noirs travaillaient comme saisonniers dans les villes ou chez des agriculteurs et ont commencé de plus en plus à pratiquer l'agriculture qui est aujourd'hui souvent adoptée au même degré ou plus, que l'élevage.²³ Les Maures blancs se sont concentrés sur les activités de commerce et l'élevage de qualité.

Les changements climatiques des années 1970 et 1980 ont également eu des impacts sur les parcours de transhumance. Selon Doutressolle (1952), par exemple certains transhumants suivaient un axe du nord vers le nord-ouest, pour passer la saison sèche dans les alentours des lacs Takoutala, entre Kayes et Yelimané. Depuis que ces lacs ont tari, ces transhumants ont commencé à partir vers le sud, le Fuladugu et le Birko. Par contre, selon plusieurs sources, dès la construction de plusieurs puits le long de la frontière méridionale de la Maurétanie, beaucoup d'éleveurs ont arrêté de transhumer vers le sud pour migrer dans la zone du nord. Cependant, les transhumants migrants vers le sud ont commencé à étendre leurs voyages de plus en plus au sud, alors qu'avant les grandes sécheresses beaucoup d'entre eux s'arrêtaient avant la Boucle du Baoulé. On constate aussi une augmentation du nombre de campements des Peuls sédentarisés dans le Fuladugu, un développement qui se dirige de même vers le Sud. La diminution des espaces submergés et de la boue qui empêchait les animaux de rester dans cette zone pendant l'hivernage a permis aux éleveurs de séjourner plus longtemps et en partie de se sédentariser. Une des conséquences des changements des trajets et des zones de séjour a été la dissolution des relations amicales et socio-économiques entre les transhumants et leurs logeurs.

La sédentarisation, l'augmentation des champs cultivés et la concentration des animaux sur des pâturages limités sont devenus des processus qui s'opposent de plus en plus. La diminution du rendement des récoltes, l'appauvrissement des sols, l'individualisation des travaux de champs surtout par les jeunes et les femmes et l'agriculture des éleveurs contribuaient de plus en plus à l'extension anarchique des champs. En même temps,

23. Notre échantillon incluait seulement deux campements maures ; les informations ont été confirmées lors d'ultérieurs entretiens avec des agriculteurs soninkés et des experts de la région.



grâce à l'argent envoyé par les émigrants, à l'esprit commerçant et par manque d'autres formes d'épargne (l'or perdait de plus en plus en valeur à cause d'une perte de pureté), les Soninkés sédentaires devenaient des grands éleveurs. La possibilité d'acheter du fourrage en cas d'urgence et l'amélioration du réseau routier pour accéder au nord ont encore plus facilité l'élevage. Les besoins d'argent continuaient à augmenter à cause des marchés et la monétarisation a commencé à toucher aussi certaines institutions coutumières, comme par exemple les mariages chez les Soninkés, qui devenaient de plus en plus chers. De même, les émigrants ainsi que des nouveaux acteurs (par exemple les fonctionnaires ou les commerçants de Bamako qui possèdent beaucoup de bétail gardé dans le Petit Nord) contribuaient à l'augmentation du nombre de bétail. Jusqu'à aujourd'hui, beaucoup d'émigrants en Europe investissent dans le bétail au Kingui. Cependant, ils commencent à investir de plus en plus dans des maisons en ciment, une richesse considérée plus sûre et durable que le bétail.²⁴

Parmi les facteurs politiques ayant laissé des profondes traces, il y a les conflits entre la Maurétanie et le Sénégal (qui a commencé en 1989) et les conflits dans le nord du Mali (1990-1993), suite auxquels la violence et les armes dans la région ont beaucoup augmenté. Ceci se reflète aussi dans l'aggravation des relations entre agriculteurs et éleveurs, des réactions suite aux dégâts et dans la difficulté croissante de résoudre les conflits. La prolifération des armes est renforcée, indirectement ou directement, au travers des financements des émigrants.

La décentralisation est un autre facteur politique qui a eu des impacts très importants. Au début elle avait créé un sentiment d'insécurité chez les élites qui avaient peur de perdre leur pouvoir. Avoir un ennemi commun permet de consolider leurs communautés et réaffirmer leur statut : cela pourrait avoir contribué à aggraver l'image des éleveurs peuls et ainsi les relations entre les deux groupes. Pendant les premières années après la décentralisation, les ressources naturelles ont été gardées avec jalousie par les communes. Les nouvelles instances qui ont été mises en place, comme la mairie, ont affaibli à long terme la position des chefs de village et des élites. D'autre part, des partis politiques ont gagné de l'influence et jouent aujourd'hui un rôle important dans les relations entre les différents groupes de la population.

Toutes ces nouvelles conditions cadre de l'exploitation des ressources naturelles, renforcées par la croissance démographique, ont entraîné des changements au niveau institutionnel, idéologique, organisationnel et au niveau du pouvoir de négociation. Ces changements ont mis à jour de nouveaux comportements et de nouvelles répartitions des biens.

Le changement le plus marquant au niveau institutionnel est la dissolution de la spécialisation socioprofessionnelle : ceci a entraîné une superposition des intérêts et une augmentation de l'hétérogénéité des intérêts. Si auparavant les activités des différents groupes d'utilisateurs se complétaient, aujourd'hui elles s'opposent et se font concu-

24. Au cours des sécheresses, le cheptel peut fortement diminuer (par exemple jusqu'à 60 % en 2003).

rence.²⁵ L'exemple le plus évident concerne le fumier et les relations d'échange : si une fois il était apprécié que les éleveurs pendant la saison sèche logeaient dans les champs des agriculteurs pour le fumage et pour échanger les céréales, le lait et la viande, aujourd'hui ceci n'est plus nécessaire. Les Soninkés ont leur propre bétail, mais aussi beaucoup d'éleveurs ont leurs propres champs. En plus, le fumier de bouses des vaches n'est plus tout à fait adapté aux conditions climatiques : quand la pluie fait défaut, le fumier brûle le champ.

Les nouvelles conditions socio-économiques ont accompagné une nouvelle répartition du pouvoir de négociation parmi les différents acteurs. Les Soninkés, qui ont su depuis longtemps diversifier leurs activités, sont généralement devenus plus riches que les autres ; soutenus par les émigrants et par une grande cohésion sociale, leur pouvoir de négociation est renforcé. Les Maures, même si ce n'est pas dans la même mesure, ont diversifié leurs stratégies pour survivre et se sont vite adaptés aux nouvelles conditions. Les Maures ayant de bonnes relations avec les Soninkés (les Maures noirs ont des liens de mariage avec les Soninkés et les Diawaras), leur pouvoir de négociation a augmenté ou pour le moins n'a pas diminué. Par contre, pour les éleveurs peuls, la perte des animaux, leur faible réseau social, leur faible organisation (par rapport aux autres groupes dans les régions sahéliennes) ainsi que le manque d'éducation scolaire causée par la mobilité, ont joué à leur désavantage. Chez les Peuls, la diversification des activités a été un processus lent par rapport aux autres groupes ; leur pouvoir de négociation a beaucoup diminué. Ces dernières années, les éleveurs peuls qui ont réussi à rétablir ou garder leurs troupeaux ont regagné en pouvoir de négociation et, en connaissant les réactions de beaucoup d'agriculteurs, ont développé des stratégies suite aux divagations de bétail : il s'agit d'accuser les agriculteurs d'agression ou d'influencer le processus de négociation avec la corruption.

7.2 Analyse des facteurs qui influencent les négociations

Les négociations sont le centre des transformations des conflits. Le choix et la démarche des négociations sont influençables par les différents acteurs qui veulent imposer leurs intérêts dans les négociations.²⁶ Dans cet esprit, les acteurs ont développé différentes stratégies.

Les facteurs décisifs qui influencent le choix et la démarche des négociations sont le capital économique et le capital social. Le capital social joue un rôle plus important au niveau local du village, le capital économique au niveau de la mairie et de la justice. Le capital social se définit en général par l'appartenance ethnique et la classe (noble, caste ou esclave). Dans les négociations chez le chef de village, l'appartenance ethnique joue généralement en faveur des sédentaires soninkés. Ceci est dû au fait que le chef de village est aussi un sédentaire soninké, que les villageois soninkés se connaissent depuis longtemps et ont des liens entre eux qui remontent à leurs arrières parents, que leurs

25. Nous tenons à souligner qu'il ne s'agit pas d'idéaliser le passé : les conflits ont toujours été un élément qui signait les relations entre agriculteurs et éleveurs partout dans le monde.

26. "Négociation" se réfère ici toujours au cas qui oppose un propriétaire d'un champ à un propriétaire du bétail ou à un berger.



interactions sont plus fréquentes et qu'ils entretiennent davantage de relations réciproques entre eux. Pour ces mêmes raisons, les dégâts causés par le bétail des Soninkés dans les champs des mêmes Soninkés sont généralement tolérés, alors que les mêmes dégâts causés par le bétail des éleveurs peuls ne le seront pas.

Dans quelques cas, le capital social peut être influencé par le capital économique, les relations sociales étant généralement entretenues avec des dons. C'est ainsi que quelques éleveurs peuls arrivent à avoir de bonnes relations avec l'élite soninké.

Au niveau de la mairie et de la justice, le capital social favorisant les sédentaires ne joue pas le même rôle qu'au niveau du chef de village. Outre le fait que le Service Technique essaye de jouer un rôle neutre, l'éleveur qui est vraiment coupable d'un dégât peut chercher à aider sa cause en corrompant les fonctionnaires ou en compliquant la position de l'agriculteur. Par exemple, l'éleveur, en disant qu'il a perdu du bétail à cause de l'agriculteur au moment où ce dernier a chassé le bétail de son champ (ce qui peut être vrai), peut amener l'agriculteur à devoir payer une amende plus élevée que le dégât commis par le bétail ; cela est souvent interprété par les agriculteurs comme de la corruption. Les éleveurs peuvent aussi menacer l'agriculteur (qui en général préfère la réglementation devant le chef de village) de porter le cas à la mairie ou à la justice, ce qui peut parfois inciter l'agriculteur à diminuer sa demande de dédommagement. Cependant, beaucoup d'éleveurs peuls hésitent à amener les cas devant la mairie ou la justice pour des raisons religieuses, ou pour ne pas aggraver voire rompre les relations avec les Soninkés, ou pour des raisons économiques s'ils ne disposent pas de beaucoup de moyens et ont ainsi peur de perdre le cas.²⁷

Le temps (et les saisons qui déterminent les activités des acteurs) influence aussi les négociations. Dans les zones de séjour des transhumants par exemple, les transhumants ont tout le temps de négocier ; mais pendant les déplacements, ils n'ont pas de temps et disparaissent souvent après que leur bétail a commis un dégât. Les deux scénarios ont des avantages pour les transhumants.

D'autres facteurs secondaires sont l'incertitude et la difficulté de prouver qui est le propriétaire du bétail à l'origine d'un dégât. Les négociations dans ces cas traînent souvent et finissent devant la justice ; il en est de même des cas de dégât des champs où des armes jouent un rôle. Par contre, là où les Associations des Jeunes surveillent les champs avant le *Sammandé*, les cas sont tendanciellement vite gérés : les éleveurs se plient aux demandes des jeunes pour éviter que le cas soit amené à un autre niveau, parfois même si le bétail n'est pas entré dans le champ. Les jeunes ont clairement, grâce à leur capital social, une position plus forte que les éleveurs.

27. Le système moderne de résolution des conflits vise à trancher les conflits en créant des perdants et des gagnants, au lieu d'essayer de trouver un consensus entre les parties opposées, comme prévu par la réglementation coutumière. Ceci contribue au fait que beaucoup de conflits ne sont pas résolus durablement et que les relations sont souvent détruites à long terme.

8. Conclusion

La dissolution de la spécialisation socioprofessionnelle, qui a été déclenchée par des changements technologiques, économiques, politiques et climatiques, a été accompagnée d'une augmentation de l'hétérogénéité des intérêts des différents utilisateurs des ressources naturelles ainsi que d'une forte augmentation de la concurrence. Cela a abouti à une pression croissante sur les ressources naturelles, à une forte détérioration des relations entre agriculteurs et éleveurs, et à des conflits parfois latents, parfois ouverts. Cette opposition se positionne gravement le long de lignes ethniques, ayant ainsi un énorme potentiel d'escalade.

Le sujet des conflits n'est pas tabou au Kingui. La population parle ouvertement des relations entre agriculteurs soninkés et éleveurs peuls ou maures, et se demande comment améliorer la situation. La disposition à discuter est une condition préalable pour l'amélioration des relations et un grand avantage pour le positionnement et la réussite du programme d'appui à la prévention et la gestion des conflits de Helvetas dans le Kingui.

Dans un contexte de pression sur les ressources naturelles et de concurrence croissante, l'inexistence de règles claires de GRN, qui tiennent compte notamment des mouvements saisonniers des transhumants, a de lourdes conséquences. Une telle organisation est un préalable pour améliorer les relations. Le point de départ pour la résolution des conflits se situe à ce niveau. A travers la Charte pastorale, le cadre formel pour une telle organisation a été donné.

La définition claire des espaces d'utilisation pastorale et agricole (en tenant compte de la variation inter- et intra-annuelle des espaces de ressources naturelles) est le prochain pas : les éleveurs et les agriculteurs doivent connaître et respecter les différents espaces, bien que cela soit difficile et nécessite un grand effort à cause de la variation susmentionnée. Les zones de pâturage doivent tenir compte de certains facteurs : la disponibilité en eau et la qualité des herbes, mais aussi la limite de charge. Ces espaces doivent être définis en participation avec tous les acteurs concernés, parce qu'ils connaissent les conditions requises pour pratiquer leurs activités. La limitation de l'expansion anarchique des champs agricoles pourrait être effectuée en renforçant certaines règles qui existent déjà, mais qui ne sont pas respectées : par exemple, la demande qu'il faudrait faire au Service Technique quand on veut débrousser un nouveau champ. Dans ce sens, la pratique d'établir des règles locales dans les villages (les "conventions locales", voir chapitre 3.2) devrait être revitalisée et soutenue par Helvetas. Leur légitimité devrait être renforcée par la participation de tous pour leur définition. Non seulement l'élite sédentaire, mais aussi les éleveurs logeant dans les villages et les campements avoisinants devraient y être impliqués ainsi que, là où indiqué, les transhumants, ce qui n'est pas une tâche facile à réaliser.



La surveillance de tous les règlements, mais aussi des champs et du bétail pendant l'hivernage, devrait être renforcée par des comités constitués de tous les sédentaires (Soninkés, Peuls et Maures). Les peuls sédentaires pourraient tirer un avantage de cette surveillance, du fait qu'ils sont parfois accusés de dégâts faits par les transhumants qui se déplacent vite.

Les mécanismes de résolution font défaut. Les mécanismes locaux peuvent être renforcés en impliquant tous les acteurs dans l'estimation du dégât et dans les négociations. Souvent, les éleveurs accusés se présentent en minorité. Un moyen pourrait être l'intervention de médiateurs reconnus et estimés par tous les acteurs, comme cela est le cas dans les dégâts causés par le bétail des Maures blancs. La mairie devrait jouer un rôle important, dans la mesure où elle soutient les mécanismes locaux et appelle à l'ordre les acteurs et éventuellement révisé, si toutefois les parties n'ont pas le même poids où il n'y a pas des médiateurs neutres qui interviennent. Cela a comme condition que la mairie ne soit pas partie prenante ou soumise aux influences économiques ou sociales. La résolution au niveau de la mairie, à la base des constats du Service Technique, devrait également être promue parmi la population qui n'est pas toujours au courant de ces mécanismes.

Les cadres de concertation qui ont été soutenus par Helvetas pourraient jouer un rôle très important dans ce sens. Il serait important, pour atteindre une grande crédibilité auprès de la population, d'impliquer tous les acteurs : tous les groupes devraient toujours être représentés. En plus, leur rôle devrait être clarifié, ce qui actuellement fait encore défaut. Cela pourrait être réalisé, en répétant leurs rôles avec insistance, dans toutes les occasions en public, à l'occasion d'ateliers, à l'aide de campagnes d'information, à la radio, etc. Il faut absolument éviter que le cadre de concertation contribue à renforcer l'impuissance des mécanismes de réglementation existants (par exemple en renforçant la position des Soninkés), ou que le cadre devienne une instance pour la résolution des conflits à part, au lieu de se concentrer sur l'appui des mécanismes existants.

Des mesures d'accompagnement à la formalisation et de mise en place d'une réglementation claire de l'utilisation des ressources naturelles sont indispensables. La construction d'infrastructures comme les puits est une telle mesure. Il faut se rappeler que ces infrastructures peuvent être pour la population un moyen de réglementer l'accès aux pâturages, la charge et le nombre d'éleveurs séjournant dans la zone ; des puits peuvent aussi déclencher des conflits.

Parmi les mesures qui demandent le plus de temps et nécessitent un changement idéologique et institutionnel et de comportement, on peut compter les suivantes :

Il est très important d'appuyer des activités économiques alternatives, non seulement pour les éleveurs, mais aussi pour les cultivateurs. Beaucoup d'éleveurs reconnaissent que leur économie est très fragile, et cela les rend attentifs aux messages d'adaptation.

Le fait que le bétail est, entre autres, une sorte d'épargne, parfois très fragile, contribue à augmenter la concurrence entre les différents groupes d'acteurs. Trouver et promouvoir d'autres formes d'épargne peut contribuer à mieux gérer les déséquilibres de production

qui caractérisent la région et à diminuer la concurrence entre les propriétaires de bétail due à l'accès aux pâturages et à l'eau. Cette autre forme d'épargne devrait tenir compte surtout d'un facteur, qui rend le bétail une forme saillante d'épargne : le bétail n'est pas une valeur qui est soumise aussi fortement à l'obligation de redistribution comme par exemple l'argent liquide. Un parent qui vient et demande de l'argent doit être au moins de temps en temps satisfait, sinon on risque d'être marginalisé par la famille. Peut-être l'or – un or considéré pur – pourrait avoir une fonction d'épargne, mais il faudra promouvoir cette forme d'épargne et créer les conditions nécessaires.

Les villages pratiquant l'élevage et l'agriculture dans la même mesure ont moins de problèmes que les autres. Dans ce sens, il convient de prendre des mesures qui visent à améliorer la compréhension mutuelle des activités. L'approche basée sur l'utilisation des portraits de famille est prometteuse.²⁸ Il serait important qu'elle puisse atteindre une large couche de la population.

Une autre tâche serait de renforcer des mécanismes existants de prévention et gestion des conflits, comme par exemple le cousinage. Dans le Kingui, le cousinage a perdu beaucoup de son importance, mais il est toujours estimé comme important et une raison de fierté. Les informations concernant le cousinage étaient contradictoires et nécessiteraient d'être approfondies. Un autre mécanisme à raviver, par exemple à l'aide de campagnes de publicité adaptées, sont les relations entre logeurs et transhumants, par exemple en soulignant les aspects positifs. Plusieurs agriculteurs disaient qu'ils aimeraient que des transhumants s'installent dans leurs champs pendant la saison sèche, pour le fumier, mais que les transhumants de leur côté préfèrent les champs en proximité des villages ou avec des arbres pour s'abriter. En créant des conditions agréables on pourrait attirer les transhumants à s'installer dans les champs, par exemple en réanimant la pratique selon laquelle les agriculteurs préparent le matériel de construction pour les cases des transhumants dans les champs.

Une autre mesure importante est certes la mise en œuvre de la Charte pastorale ainsi que sa diffusion auprès des acteurs aux différents niveaux, mais aussi l'éclaircissement d'autres aspects juridiques, afin de diminuer les risques d'infraction des lois et de clarifier les procès juridiques.

Les mesures doivent aussi aboutir à une diminution de la fragilité de l'économie locale face aux années de grande sécheresse et face à d'autres phénomènes tels que les sauterelles.

28. Le portrait de famille est un outil qui permet de recueillir des informations concernant l'organisation de la famille (dans ce cas surtout autour de l'économie et la gestion des ressources naturelles), de décrire ces aspects et de les analyser. Cet outil permet de mieux comprendre les réalités sur place et, si partagé, peut être employé pour améliorer la compréhension mutuelle entre les différents groupes d'utilisateurs des ressources naturelles.



Bibliographie

- Becker, Dustin C. & Elinor Ostrom. 1995. "Human ecology and resource sustainability : The importance of institutional diversity". *Annu. Rev. Ecol. Syst.*, 26 : 113-133.
- Bühlmann, Hedy & Idrissa Maïga. Mai 2003. *Appréciation de l'option "Prévention et gestion des conflits" dans le Kaarta et le Fouladougou pour le nouveau programme Siguidia de Helvetas Mali. Rapport de mission.*
- Cissé, Boubou & Amadou Diallo. Juillet 2002. *Diagnostic des systèmes d'élevage dans la zone PAIP du Kaarta. Rapport réalisé pour Helvetas Mali.*
- Diarma, Bakary. Juillet 2004. *Analyse de la gestion des ressources naturelles et les conflits qui en découlent au Fuladugu. Rapport réalisé à l'ordre de Helvetas Mali.*
- Dicko, Abdel Kader. 2002. *Les conventions locales dans la gestion des ressources naturelles au Mali. Bamako.*
- Doutressoulle, Georges. 1952. *L'élevage au Soudan Français. Son économie. Alger : E. Imbert Ed.*
- Elster, Jon. 1989. *Nuts and Bolts for the Social Sciences. Cambridge: Cambridge University Press.*
- Ensminger, Jean. 1992. *Making a Market. The Institutional Transformation of an African Society. Cambridge: Cambridge University Press.*
- Gardi, Bernhard. 1985. *Ein Markt wie Mopti. Handwerkstätten und traditionelle Techniken in Mali. Basel: Wepf & Co.*
- Ki-Zerbo, Joseph. 1979. *Die Geschichte Schwarz-Afrikas. Wuppertal: Peter Hammer Verlag.*
- Knight, Jack & Jean Ensminger. 1997. "Changing Social Norms. Common Property, Bridewealth, and Clan Exogamy". *Current Anthropology*, Vol. 38, No. 1: 1-24.
- Lachenmann, Gudrun. 1989. *Ökologische Krise und sozialer Wandel in afrikanischen Ländern. Handlungsrationaliätät der Bevölkerung und Anpassungsstrategien in der Entwicklungspolitik. Mit einer empirischen Studie über Mali. Saarbrücken, Fort Lauderdale: Breitenbach.*
- M'Bokolo, Elikia. 1992. *Afrique Noire. Histoire et Civilisations. Tome I et II. Paris: Hatier.*
- North, Douglass C. 1990. *Institutions, Institutional Change and Economic Performance. Cambridge: Cambridge University Press.*
- Ostrom, Elinor. 1990. *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action. Cambridge: Cambridge University Press.*
- Pruitt, Dean G. & Peter J. Carnevale. 1993. *Negotiation in social conflict. Pacific Grove, CA: Brooks/Cole Publishing Company.*
- Ramirez, Ricardo. 1999. *Stakeholder analysis and conflict management, in Cultivating Peace. Conflict and Collaboration in Natural Resource Management. Hrsg. Daniel Buckles. Canada: Int. Dev. Research Centre.*
- Ritchie, Jane & Liz Spencer. 1994. "Qualitative data analysis for applied policy research", in: A. Bryman und R. G. Burgess. *Analysing Qualitative Data. London: Routledge.* pp. 173-194.
- Schelling, Thomas. 1963. *The strategy of conflict. New York: Oxford University Press.*
- Sidibé, Kassoum. Octobre 1999. *Etude sur les systèmes d'élevage dans la zone du Kaarta, Cercles de Nioro et Diéma. Rapport réalisé pour Essonne Sahel/G.R.D.R.*
- Strauss, Anselm. 1978. *Negotiations. Varieties, Contexts, Processes, and Social Order. London: Jossey-Bass Publishers.*

Abonnement aux *Dossiers des Zones Arides et à Haramata*

Les *Dossiers des Zones Arides et Haramata* sont publiés en français et en anglais deux fois par an. Trois ou quatre *Dossiers* accompagnent chaque numéro de *Haramata*. Un abonnement gratuit est disponible pour les individus et les organisations souhaitant recevoir ces publications régulièrement. Pour davantage d'information ou pour vous abonner, vous pouvez contacter : Programme Zones Arides, IIED, 3 Endsleigh Street, London WC1H 0DD, Royaume-Uni.
Email : drylands@iied.org
Tél : +44 (0)20 7388 2117.
Fax : +44 (0)20 7388 2826.
Vous pouvez également télécharger ces publications en vous rendant sur notre site Web à www.iied.org/NR/drylands/haramata.html

Autres publications de l'IIED

Pour obtenir d'anciens numéros des *Dossiers* ou des informations sur les autres publications de l'IIED, veuillez contacter : Earthprint Limited, Orders Department, PO Box 119, Stevenage, Hertfordshire SG1 4TP, Royaume-Uni.
Fax: +44 (0)1438 748844.
Email : orders@earthprint.co.uk

Une base de données des publications de l'IIED, munie d'un moteur de recherche, est disponible à : www.iied.org/bookshop/index.html

Dossiers des Zones Arides

- 143 Femmes sans terre, femmes sans repères ? Genre, foncier et décentralisation au Niger
Marthe Diarra et Marie Monimart – 2006
- 142 Le pastoralisme, richesse cachée des zones arides ? Développement d'un cadre économique pour l'évaluation du pastoralisme en Afrique de l'Est
Ced Hesse et James MacGregor – 2006
- 141 Conflits entre agriculteurs et éleveurs au nord-ouest du Mali
Sabrina Beeler – 2006
- 140 Ambivalence et contradiction. Examen du cadre politique tanzanien vis-à-vis du pastoralisme
A. Z. Mattee et M. Shem – 2006
- 139 Droits fonciers et accès à l'eau au Sahel. Défis et perspectives pour l'agriculture et l'élevage
Sous la direction de Lorenzo Cotula – 2006
- 138 Accès à la terre et sécurisation des nouveaux acteurs autour du lac Bazèga (Burkina Faso)
Sayouba Ouédraogo – 2006
- 137 Les leçons tirées du travail de gestion des conflits dans l'ensemble Karimojong
Richard Grahm – 2005
- 136 Le foncier en Afrique : Actif marchand ou moyen de subsistance sûr ?
IIED/NRI/Royal African Society – 2005
- 135 Décentralisation et participation citoyenne. Evaluation participative de la décentralisation et amélioration de la transparence budgétaire
Bara Guèye – 2005
- 134 Portraits de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest
Su Fei Tan et Bara Guèye (eds) – 2005
- 133 Exploitations familiales et entreprises agricoles dans la zone des Niayes au Sénégal
Oussouby Touré et Sidy Mohamed Seck – 2005
- 132 Du labeur au labour : Liens entre les remises de fonds internationales et l'accès au foncier en Afrique de l'Ouest
Lorenzo Cotula et Camilla Toulmin (eds) – 2004
- 131 L'évolution et les répercussions de l'écotourisme de type communautaire dans le nord de la Tanzanie
Fred Nelson – 2004
- 130 Mythes et réalités de la gouvernance locale : l'expérience de la commune rurale de Sanankoroba, Mali
Moussa Djiré – 2004
- 129 De la colonisation du vide à la concertation sur le plein : Réglementation de l'exploitation d'une zone pastorale à Samorogouan, Burkina Faso
Joost Nelen, Nata Traoré, Moumouni Ouattara – 2004
- 128 Pression foncière et nouvelles normes d'accès à la terre : vers une déféminisation de l'agriculture au sud Niger ?
Marthe Doka et Marie Monimart – 2004
- 127 La mise en place de la décentralisation au Mali : cas de deux communes rurales
Amadi Coulibaly et Thea Hilhorst – 2004
- 126 Impact des lois pastorales sur la gestion équitable et durable des ressources naturelles en Guinée
Oussouby Touré – 2004
- 125 Médiation dans un cadre en mutation : Victoires et défaites dans la gestion des conflits liés aux ressources naturelles dans le sud-ouest du Burkina
Maria Brockhaus, Tanja Pickardt, Barbara Rischkowsky – 2003
- 124 Micro-politiques foncières dans trois villages de la province du Bam au Burkina Faso : Stratégies locales d'échange de terres
Volker Stamm, Jean-Pierre W. Sawadogo, Saidou Robert Ouédraogo, Denis Ouédraogo – 2003

- 123 Transformations de l'agriculture ouest-africaine et rôle des exploitations familiales
Camilla Toulmin et Bara Guèye – 2003
- 122 Plans fonciers ruraux : Conditions de pertinence des systèmes d'identification et d'enregistrement des droits coutumiers
Jean-Pierre Chauveau – 2003
- 121 Les droits de pêche en plaine inondée dans le Gwendégou (Pays winye, centre-ouest du Burkina Faso)
Jean-Pierre Jacob – 2003
- 120 Régime foncier communautaire. La nouvelle loi sur le foncier villageois de 1999 en Tanzanie. Questions et réponses
Liz Alden Wily – 2003
- 119 L'avenir des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest. Que peut-on apprendre des données à long terme ?
Michael Mortimore – 2003
- 118 Les nouveaux acteurs et la promotion des activités agrosylvo-pastorales dans le sud du Burkina Faso : Faux départ ou inexpérience ?
Moussa Ouédraogo – 2003
- 117 Sécuriser les transactions foncières dans l'ouest du Burkina Faso
Paul Mathieu, Philippe Lavigne Delville, Hubert Ouédraogo, Mahamadou Zongo et Lacinan Paré – 2003
- 116 "Genre" et gestion des conflits relatifs aux ressources naturelles à Niore du Sahel, au Mali
Lucy Hamilton et Aly Dama – 2003
- 115 Gestion des ressources naturelles et politique foncière dans les pays en voie de développement : Leçons apprises et nouveaux défis pour la Banque Mondiale
John W. Bruce et Robin Mearns – 2002
- 114 'S'approprier de l'avenir' : La création d'institutions pastorales dans le Nord du Kenya
Isobel Birch et Halima A.O. Shuria – 2002
- 113 Quel avenir pour les agricultures familiales d'Afrique de l'Ouest dans un contexte libéralisé ?
Jean-François Bélières, Pierre-Marie Bosc, Guy Faure, Stéphane Fournier, Bruno Losch – 2002
- 112 Le foncier dans les politiques de développement au Burkina Faso : enjeux et stratégies
Moussa Ouédraogo – 2002
- 111 Parcs au-delà des Parcs : Ecotourisme communautaire ou nouveau revers pour les pasteurs massais au Kenya ?
Marcel Rutten – 2002
- 110 Les zones où il n'existent pas de données : approches participatives en d'épidémiologie vétérinaire dans les zones pastorales de la Corne de l'Afrique
Andy Catley et Jeffrey Mariner – 2002
- 109 Profil d'évolution de l'environnement dans le Bassin du lac Manyara, Tanzanie
Rick Rohde et Thea Hilhorst – 2001
- 108 Barrages et développement : un nouveau cadre pour la prise de décision
La Commission mondiale des barrages – 2001
- 107 Sécurisation des droits fonciers délégués en Afrique de l'Ouest
P. Lavigne-Delville, C. Toulmin, J-P. Colin, J-P. Chauveau – 2001
- 106 Développement local et gestion communautaire des forêts : expérience au Mali
Intercoopération – 2001
- 105 Partenariat entre la municipalité et la société civile : exemple de la gestion des déchets urbains à Bamako
Modibo Kéita – 2001
- 104 Historique de la gestion forestière en Afrique de l'Ouest. Ou : comment la 'science' exclut les paysans
Jesse Ribot – 2001
- 103 Renforcement des droits d'exploitation liés aux ressources locales
Tenna Shitarek, Sintayehu Manaye et Berihun Abebe – 2001
- 102 Terroirs d'attache des pasteurs au Niger
Roland Hammel – 2001
- 101 Le Sahel : Une dégradation des terres exagérée, un potentiel paysan sous-estimé
Valentina Mazzucato et David Niemeijer – 2001
- 100 Régimes fonciers en Afrique : Remise en cause des hypothèses de base
Christian Lund – 2000
- 99 Vers une gestion démocratique des forêts en Afrique orientale et australe
Liz Alden Wily – 2000
- 98 Elaboration d'un Code local pour la gestion des ressources naturelles : le cas de la province du Bam au Burkina Faso
Sabine Dorlöchter-Sulser, Karl P. Kirsch-Jung et Martin Sulser – 2000
- 97 Pérérité et diversité: Stratégies des foyers en milieu rural au Mali
IER, IDS et IIED – 2000
- 96 Réforme foncière au Nord et au Sud
Camilla Toulmin et Simon Pepper – 2000
- 95 La question foncière en Côte d'Ivoire. Ou : Comment remettre à zéro le compteur de l'histoire
Jean-Pierre Chauveau – 2000
- 94 Gestion commune des ressources naturelles : vers un renforcement des capacités locales
Bernard Bonnet – 2000
- 93 Fleuve Sénégal : gestion de la crue et avenir de la Vallée
Adrian Adams – 2000
- 92 Sécuriser les droits fonciers pour combattre la désertification : le cas du nord Togo
Alinon Koffi Olulumazo – 2000
- 91 Plan Foncier Rural en Côte d'Ivoire : une approche novatrice
Volker Stamm – 2000

- 90 La gestion communautaire des ressources naturelles en Namibie
Brian T.B. Jones – 1999
- 89 La gestion communautaire des forêts au Zimbabwe
Yemi Katerere, Emmanuel Guveya et Kay Muir – 1999
- 88 La longue saison sèche : interaction agriculture-élevage dans le sud du Mali
Joshua Ramisch – 1999
- 87 Ou va la participation ? Expériences de l'Afrique de l'Ouest francophone
Mamadou Bara Guèye – 1999
- 86 Comment articuler législation nationale et droits fonciers locaux : expériences en Afrique de l'Ouest francophone
Philippe Lavigne Delville – 1999
- 85 Régimes fonciers et pastoralisme dans les zones agricoles en expansion : Soudan et Corne de l'Afrique
Salah Shazali, Abdel Ghaffar M.Ahmed – 1999
- 84 Mise en œuvre de la réforme foncière en Ouganda : les défis à venir
Eddie Nsamba-Gayiyi – 1999
- 83 Intégration des systèmes fonciers modernes et coutumiers : l'exemple de l'Ouganda
Rose Mwebaza – 1999
- 82 Réforme foncière en Afrique du Sud : le cas de la province du Cap
Lungisile Ntsebeza – 1999
- 81 La gestion décentralisée des ressources naturelles au Sahel : bilan et analyse
Mike Winter – 1998
- 80 Conflits et disettes : les razzias du Turkana au Kenya
Dylan Hendrickson, Jeremy Armon et Robin Mearns – 1998
- 79 Quels outils pour l'agriculture durable ? Analyse comparée des méthodes participatives
Irene Guijt et Laurens van Veldhuizen – 1998
- 78 Une convention locale pour la gestion participative de la brousse au Mali
Thea Hilhorst et Amadi Coulibaly – 1998
- 77 Conserver ou consommer ? Réflexion sur les mesures d'incitation pour une gestion durable des ressources naturelles
F. Zaal, M. Laman et C. M. Sourang – 1998
- 76 Les conflits fonciers et leur gestion dans la 5ème Région du Mali
Idrissa Maïga et Gouro Diallo – 1998
- 75 Limites de la planification de l'environnement dans un monde en cours d'ajustement structurel : le cas du Burkina Faso
Mike Speirs et Henrik Secher Marcussen – 1998
- 74 Associations locales de gestion des ressources naturelles du Kelka, Mali
Yacouba Dème – 1998
- 73 Les pasteurs nomades au Kenya : aspects humains et écologiques des Pokots de l'Est
Ute Reckers – 1997
- 72 La gestion des mares d'eau dans le département de Podor, Sénégal
Rosnert Ludovic Alissoutin – 1997
- 71 Histoire et évolution des régimes fonciers et de l'administration en Afrique occidentale
Michael Mortimore – 1997
- 70 Les conflits fonciers et le droit étatique, communautaire et local au Burkina Faso
Christian Lund – 1997
- 69 Le monde pastoral face au changement : schéma d'adaptation des Rabaris de Kutch, dans la région de Gujarat
Archana Choski et Caroline Dyer – 1996
- 68 Rôle des ONG dans la réforme des politiques de gestion des ressources naturelles au Burkina Faso
Souleymane Zeba – 1996
- 67 Techniques traditionnelles de conservation de l'eau et des sols en Afrique
Ian Scoones, Chris Reij et Camilla Toulmin – 1996
- 66 Le rôle des nomades et pasteurs transhumants dans la réhabilitation et la gestion de la plaine inondable de Logone, au nord Cameroun
Paul Scholte, Saidou Kari et Mark Moritz – 1996
- 65 Le développement agricole au Koweït
Sarah Al-Sayed Omar, Samira Al-Sayed Omar et Tareq Madouh – 1996
- 64 Migrations d'après sécheresse et innovations technologiques chez les pasteurs fulani du Sénégal
Kristine Juul – 1996
- 63 La conservation indigène des eaux et du sol dans le sud du Zimbabwe : techniques, évolution historique et récents développements dus à la recherche participative et à la vulgarisation
J. Hagmann et K. Muwira – 1996
- 62 Adaptations des pasteurs traditionnels au Projet du Canal du Rajasthan
Saurabh Sinha – 1996
- 61 Conflits de l'eau dans la vallée du fleuve Sénégal : implications d'un scénario "zéro inondation"
Salem Muneera-Murdock et Madiodio Niasse – 1996
- 60 Les effets de l'exode masculin sur la gestion des ressources naturelles par les femmes au Soudan
Mary Myers avec Rosalind David, Sarra Akrat et Amani Awad Hamid – 1995
- 59 L'appropriation privée en milieu rural : politiques foncières et pratiques locales au Burkina Faso
Armelle Faure – 1995
- 58 Planification participative en milieu pastoral : quelques expériences récentes
Anne Waters-Bayer, Wolfgang Bayer, Annette von Lossau – 1995

- 57 Foncier, dégradation des terres et désertification en Afrique : réflexions à partir de l'exemple du Sahel
Brigitte Thébaud – 1995
- 56 Convention de lutte contre la Désertification : orientations des activités des ONG
Camilla Toulmin – 1995
- 55 Vers une reconnaissance de l'efficacité pastorale traditionnelle : les leçons d'une expérience de pâturage contrôlé dans le nord du Sénégal
Brigitte Thébaud, Hermann Grell et Sabine Miehle – 1995
- 54 Démocratiser la vie politique locale de haut en bas : l'approche de gestion des terroirs au Burkina Faso
Lars Engberg Pedersen – 1995
- 53 Systèmes actuels de gestion des ressources naturelles : cas du foncier dans la communauté rurale de Gamaaji Saare au Sénégal
Awa Ka – 1994
- 52 La gestion des adaptations pastorales dans les collines de la Mer Rouge, au Soudan : défi et dilemmes
Leif Manger – 1994
- 51 La connaissance de la classification et gestion paysanne des terres : rôle dans l'orientation des actions de recherche et de développement
Salif Kanté et Toon Defoer – 1994
- 50 Femmes pastoralistes et gestion du bétail : exemples tirés du nord de l'Ouganda et du centre du Tchad
Hedwig Bruggeman – 1994
- 49 Conflits et alliances entre agriculteurs et éleveurs : le cas du Goll de Fandène
Mamadou Bara Guèye – 1994
- 48 Risques et incertitude dans les zones arides africaines : aspects sociaux de la désertification
Yvette D Evers – 1994
- 47 Environnement, croissance démographique et productivité au Kenya : le cas du district de Machakos
Mary Tiffen et Michael Mortimore – 1994
- 46 L'Etat et la gestion des pâturages : la création et l'érosion d'institutions pastorales au Mali
Trond Vedeld – 1993
- 45 Travail avec les organisations de base au Sénégal
Nohoune Lèye – 1993
- 44 En attendant le Code Rural : réflexions sur une réforme de la tenure foncière au Niger
Christian Lund – 1993
- 43 Pastoralisme, crise et transformation à Karamoja
Joe Oloka-Onyango, Gariyo Zie, Frank Muhereza – 1993
- 42 Lutter contre la désertification : réflexions préliminaires à une convention mondiale
Camilla Toulmin – 1993
- 41 Des "victimes de progrès" bien négligées : Les Gujars d'Uttar Pradesh
Shiraz Vira – 1993
- 40 Trouver la bonne voie : Lier les concepts à l'action afin d'améliorer l'utilisation des ressources dans le Sahel ouest-africain
Thomas M. Painter – 1993
- 39 Les rapports entre les instituts de recherche et les ONG dans le domaine de la conservation des eaux et des sols au Burkina Faso
P Lindskog et A Mando – 1992
- 38 Les bas-fonds des zones arides : ressources-clés pour la production agricole et pastorale en Afrique
Ian Scoones – 1992
- 37 La collaboration entre les organisations non-gouvernementales sénégalaises et le système national de recherche agricole : contraintes et perspectives
Mamadou Bara Guèye – 1992
- 36 L'herbe semble toujours plus verte de l'autre côté : étude des Raikas, pasteurs nomades du Rajasthan
Arun Agrawal – 1992
- 35 Des bois de villages à la gestion du terroir villageois en Afrique de l'Ouest
Ibrahima Guèye et Peter Laban – 1992
- 34 La dégradation et la réhabilitation des terres : rétrospective et prospective de la recherche en Afrique 1980-1990
Michael Stocking – 1992
- 33 Repenser l'écologie des parcours : Implications pour la gestion des terres de parcours en Afrique
R H Behnke et I Scoones – 1992
- 32 Pasteurs et planificateurs : connaissances locales et gestion des ressources dans la réserve de pâturages de Gidan Magajia, au Nigéria du Nord
M A Mohamed Salih – 1992
- 31 Pauvreté et environnement en Afrique : Que faire?
ENDA-Tiers Monde – 1991
- 30 La décentralisation de la gestion des ressources de propriété commune : étude de l'application au district de Nyaminyami du programme de gestion de la faune du Zimbabwe
J Murombedzi – 1991
- 29 Mbeguè : L'habile destruction d'une forêt sahélienne
K Schoonmaker
Freudenberger – 1991
- 28 Les femmes dans les sociétés pastorales d'Afrique orientale et occidentale
J Pointing et S Joekes – 1991
- 27 La récolte des céréales sauvages dans la région du Gourma au Mali
A Maiga, P N de Leeuw, L Diarra et P Hiernaux – 1991
- 26 Pastoralisme, conservation et développement dans la région du Grand Serengeti
M S Parkipuny – 1991
- 25 La coopération au développement et la crise du développement et de l'environnement
Kishore Saint – 1991
- 24 La réforme foncière et la restitution des droits aux paysans : quelques conditions de base pour inverser la dégradation écologique au Sahel
Keletigui A. Mariko – 1991

- 23 Les techniques traditionnelles de conservation des eaux et des sols sur le plateau Dogon, Mali
Armand Kassogué avec Jean Dolo et Tom Ponsioen – 1990
- 22 Ngaynaaka majji : la perte des pratiques pastorales dans le Ferlo, Nord Sénégal
Oussouby Touré – 1990
- 21 Lutte contre la sécheresse : les stratégies paysannes et leurs répercussions politiques
Dr N S Jodha – 1990
- 20 Le rôle des ONG et les besoins de développement de la Somalie dans les années 1990
Abdi Ahmed Osman – 1990
- 19 Farmer-First : pour un développement durable des zones arides d'Afrique
Camilla Toulmin et Robert Chambers – 1990
- 18 ACORD va-t-il exister dans les années 90 ?
ACORD – 1990
- 17 La participation de la population dans les projets écologiques, dans les pays en voie de développement
Carel Drijver – 1990
- 16 Programme d'écosystème des villages
Anil Agarwal, Sunita Narain – 1990
- 15 Zooforé : ami ou ennemi des forêts: le point de vue d'un fils de paysan malien
Youssef Sanogo – 1990
- 14 Le kit d'Informations sur le Sahel
IUCN – 1989
- 13 La démographie du Sahel
IUCN – 1989
- 12 Femmes et lutte contre la désertification
Marie Monimart – 1989
- 11 Les orientations de Ségou : rencontre régionale de Ségou, Mali sur la gestion des terroirs sahéliens
CILSS/Club du Sahel – 1989
- 10 La pluviométrie dans le Sahel
IUCN – 1989
- 9 L'alimentation et la production agricole dans le Sahel
IUCN – 1989
- 8 Le pastoralisme en Afrique Orientale : A terrains communs, problèmes communs
Charles Lane et Jeremy Swift – 1989
- 7 Participation populaire au développement
CILSS – 1989
- 6 Fonds international pour le développement agricole : Programme Spécial pour les pays sub-sahariens d'Afrique affectés par la sécheresse et la désertification.
IFAD – 1989
- 5 Vers une évaluation du succès remporté au cours des projets de gestion des ressources naturelles au Sahel
Jamie Skinner – 1989
- 4 Prévention des sinistres dans les zones arides : une vue d'ensemble sur les efforts nationaux en Ethiopie et études de cas de la Société de la Croix Rouge Ethiopienne
Costantinos Berhe – 1989
- 3 La foresterie participative. Séminaire national pour ONG maliennes – Ségou, Mali, 19-21 septembre 1988
IIED – 1988
- 2 Une analyse de la désertification et dégradation des terres aux zones arides et semi-arides
Andrew Warren et Clive Agnew – 1988
- 1 Le rôle des ONG indigènes dans la relance et le développement africains : les arguments en faveur de la coopération régionale et sous-régionale
Kabiru Kinyanjui – 1988



Recommandations pour la soumission d'articles dans la série des *Dossiers*

Tous nos lecteurs peuvent contribuer à la série des *Dossiers* des Zones Arides.

Contenu

Les *Dossiers*, publiés conjointement avec le bulletin *Haramata*, sont conçus pour vous aider à partager les résultats de vos recherches, votre expérience pratique en matière de développement ou vos idées conceptuelles sur des thèmes spécifiques ayant trait au développement des zones arides. Bien que la majorité de nos lecteurs soient basés en Afrique, nous encourageons également la soumission d'articles émanant d'autres zones arides. Tous les *Dossiers* sont publiés en français et en anglais afin de promouvoir l'échange d'informations entre chercheurs et praticiens du développement de pays francophones et anglophones.

Les *Dossiers* ne sont pas des publications académiques, mais doivent présenter des informations qui soient basées sur la recherche ou l'expérience pratique, et être accessibles à une audience non spécialisée.

Style

Les *Dossiers* doivent être courts, faciles à lire et bien structurés.

- Utilisez des phrases courtes et des paragraphes.
- Adoptez un langage simple.
- Utilisez la voix active.
- Utilisez une variété d'approches visuelles (texte, tableaux, encadrés, figures, photographies).
- Longueur : 7000 mots maximum (y compris les annexes éventuelles).

Processus éditorial

Veillez nous envoyer votre article en version électronique (format Word) ou en version papier si vous n'avez pas accès au courrier électronique, en français ou en anglais. Un comité éditorial examinera votre article ; il évaluera sa pertinence pour le développement des zones arides et vous enverra des commentaires écrits, y compris des suggestions sur les modifications nécessaires pour que l'article soit accepté pour publication. Il vous consultera pour toute modification éditoriale ultérieure. Une fois votre article accepté, il sera traduit dans l'autre langue (anglais ou français) et nous vous ferons parvenir la traduction pour vérification, si vous le souhaitez.

Nous aimons illustrer les *Dossiers* avec quelques photos, cartes, dessins ou même des dessins humoristiques. Si vous disposez d'illustrations, envoyez-les-nous séparément dans leur format d'origine (les photographies doivent par exemple être soumises en fichiers jpeg ou gif) et intégrez-les également au document Word. Cela nous permettra de les modifier et de garantir une bonne reproduction des illustrations à l'impression.

Vous pouvez également nous envoyer une idée de *Dossier*, plutôt qu'un document complet. Il peut s'agir de quelques idées présentées dans un email, que nous pourrions vous aider à élaborer pour en faire un article.

Veillez envoyer vos articles ou toute correspondance à :

Programme Zones Arides

IIED

3 Endsleigh Street

London WC1H 0DD

Royaume-Uni

Tél. : +44 (0)20 7388 2117

Fax : +44 (0)20 7388 2826

Email : drylands@iied.org

Améliorer les conditions de vie des populations des zones arides de l'Afrique : c'est là l'objectif du Programme Zones Arides de l'IIED.

Nos priorités consistent à :

- renforcer les capacités des populations locales à gérer leurs ressources de manière durable et équitable ;
- promouvoir des politiques et institutions qui garantissent des processus de prise de décisions participatifs ;
- intervenir dans des processus internationaux qui favorisent les besoins des populations des zones arides.

Avec différents partenaires d'Afrique et d'Europe, nous menons des recherches sur des thèmes politiques clés concernant directement les populations pauvres, et nous encourageons un dialogue informé sur ces thèmes. Notre travail englobe un large éventail de domaines, allant du foncier et de l'accès équitable aux ressources naturelles à l'avenir des exploitations familiales dans un contexte de mondialisation ; du développement pastoral et de la gestion des ressources naturelles communes à la gestion des ressources transnationales ; de la bonne gouvernance et de l'inclusion sociale aux liens entre les sphères rurale et urbaine ; de l'alphabétisation et de la participation démocratique à l'intégration régionale et aux migrations internationales.

Ces Dossiers constituent un forum d'échange pour les praticiens du développement et les décideurs politiques, leur permettant de partager leurs idées et expériences relatives aux problématiques de développement affectant les populations des zones arides.

Les Dossiers sont publiés en français et en anglais. Ils peuvent être téléchargés sur notre site web à www.iied.org/NR/drylands/haramata.html

Institut International pour l'Environnement et le Développement
3 Endsleigh Street
Londres WC1H 0DD
Royaume-Uni

Tél : (+44 20) 7388 2117
Fax : (+44 20) 7388 2826
Email : drylands@iied.org
Site web : www.iied.org

